

# Ar Vran

*Revue d'ornithologie bretonne*



# *Ar Vran*

## 2017 - N°28-1

*Ar Vran* est une publication semestrielle de Bretagne Vivante Ornithologie.  
BRETAGNE VIVANTE  
19 rue de Gouesnou - BP 62132 - 29221 BREST Cedex 2  
[www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

### CONSIGNES AUX AUTEURS

---

*Ar Vran* publie des notes, des brèves et des articles originaux concernant l'avifaune sauvage des cinq départements bretons.

Les auteurs transmettront leur article ou note sur support informatique sous forme de fichier Word.

L'ensemble des documents (articles, notes, photos, dessins et cartes) sera soumis à un comité de relecture qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser.

Le comité pourra être amené à modifier les documents qui lui sont transmis dans le but de rendre homogène la présentation de la revue.

Dans tous les cas, les auteurs d'articles ou de notes conservent l'entière responsabilité des propos qu'ils ont émis ; leurs noms et adresses figurent en fin de document.

Adresse d'envoi des documents :

Thierry Quelenneq

9 rue d'Alsace 29290 SAINT-RENAN

[croac29@wanadoo.fr](mailto:croac29@wanadoo.fr)

Le comité de relecture

Guillaume Gélinaud

Serge Le Huitouze

Thierry Quelenneq

Photographies de couverture :

Moineau friquet (J. Garin) goéland argenté & bergeronnette grise (T.Quelenneq)

## ÉDITORIAL

Après dix ans au service d'Ar Vran, je tire ma révérence. Vous avez dû le constater ces derniers temps il y a eu du flottement dans le rythme de parution de la revue. Certes Ar Vran est toujours parue avec un décalage de 6 mois, je l'ai prise avec ce retard et il s'est toujours maintenu, mais les deux numéros étaient toujours fidèles au poste chaque année. Cependant ces derniers mois ce n'était plus le cas.

On arrive au bout d'un cycle et il est temps qu'une nouvelle équipe reprenne le flambeau. Ar Vran existe depuis maintenant 50 ans, ce n'est pas rien et il ne fallait pas que l'aventure s'arrête avec mon départ. Ce ne sera pas le cas, car j'ai passé le relais au quatuor Thomas Zgirski, Martin Diraison, François Urvoas et Benjamin Callard. Mon départ coïncide aussi avec celui de Guillaume Gélinaud dont la charge de travail ne lui permet plus de dégager le temps nécessaire à la correction des articles. Guillaume a été ces dix dernières années l'œil scientifique qui relisait scrupuleusement tous les articles, mais pour lui l'aventure avait commencé bien avant. Je le remercie vivement pour tout le travail accompli.

Comme on en est au stade des remerciements, je pense évidemment à tous les auteurs qui nous ont fait confiance. Et pourtant, il y a dix ans, on a parfois déconseillé à certains de publier dans Ar Vran... Aujourd'hui, ce n'est plus quelque chose qu'on entend. Remerciements toujours mais à nos lecteurs dont le nombre a explosé lors du passage du GOB à BVO. Une revue n'est rien si on ne la lit pas, et à une époque où l'écrit n'est plus de mode, je vous remercie justement de ne pas avoir cédé à la mode.

Enfin, à cette heure du passage de flambeau vers l'avenir, je ne manque pas de penser à Jacques Garoche, mon prédécesseur qui m'a largement battu en manégeant la revue pendant 17 ans, si je ne me trompe.

Pour moi l'ornithologie continue, c'est toujours une histoire d'écrit, mais pas le même format. C'est d'ailleurs ce projet qui me tient à cœur qui ne me laisse plus le temps de faire consciencieusement la revue. Je ne la fais plus mais je compte bien toujours la lire !

Je souhaite une belle aventure avec notre quatuor de choc.

Thierry Quelennec

**IMPORTANT** adresse pour l'envoi des textes : [thomas-zgirski@orange.fr](mailto:thomas-zgirski@orange.fr)

# ÉVOLUTION DES POPULATIONS DU MOINEAU FRIQUET *Passer montanus* EN BRETAGNE

Julien Garin

Le moineau friquet se distingue de son proche cousin le moineau domestique *Passer domesticus* par sa calotte brun chocolat et ses joues blanches ornées d'une « virgule » noire. Sa silhouette est aussi plus svelte et il n'existe pas de dimorphisme sexuel. Sa taille est de 12,5 à 14 cm pour une envergure de 22 cm et son poids moyen est de 23 grammes. Il peut atteindre l'âge de 10 à 12 ans.

Le régime alimentaire du moineau friquet est principalement composé d'insectes de petite taille, même pour les adultes. Les graminées (surtout sauvages) sont plutôt consommées en hiver.

C'est un passereau cavernicole. Chaque année, d'avril à août, la femelle dépose 2 voire 3 pontes de 4 à 6 œufs qui sont couvés 12 à 14 jours. L'envol des juvéniles survient

après 15 à 18 jours. Le regroupement en colonies est fréquent si les cavités disponibles le permettent.

Le moineau friquet est, dans nos régions, beaucoup plus campagnard que le moineau domestique : on le trouve généralement dans les corps de fermes assez isolés, riches en vieux bâtiments et où les cavités sont nombreuses. La présence de surfaces de prairies non fauchées (assurant la présence de graminées sauvages tout au long de l'année) semble être un élément favorable. L'espèce est cependant relativement peu exigeante et est présente dans des zones où les habitats varient grandement (culture intensive, bocage préservé, bordure de marais, etc...) et les éléments déterminant sa présence ou non restent difficiles à cerner...

Sa très vaste aire de répartition s'étend de l'Europe occidentale au Japon et à l'île de Java en Indonésie. Une frange de la population est migratrice au nord du 60ème parallèle (de l'est de la Finlande aux rives de la mer d'Okhotsk en Russie orientale).

Sa population est estimée entre 25 et 50 millions de couples en Europe occidentale et entre 500 000 et 1 million de couples en France. Ces populations sont très inégalement réparties tant au niveau national, régional que local : par endroits très commun dans l'est et le sud du pays, le friquet est nettement plus rare et localisé dans un grand quart nord-ouest. Le moineau friquet peut présenter cette disparité de densité au sein d'un même département, voire d'une commune.

Les populations d'Europe de l'ouest notamment sont sujettes à des

mouvements d'ampleur et de distance variables encore peu connues, les données de baguage étant rares. L'espèce est globalement en déclin en France depuis les années 1970.

## RÉPARTITION EN BRETAGNE

Selon les atlas 1970-1975 et 1980-1985, la répartition de l'espèce subit peu de changements avant 1990 : l'espèce est présente sur quelques localités côtières du Finistère et du nord des Côtes-d'Armor. À l'est d'une ligne Concarneau-Paimpol, le Moineau friquet est probablement présent dans une majorité de localités mais l'Ille-et-Vilaine est nettement plus densément peuplée que les Côtes-d'Armor ou le Morbihan.



*Carte 1 : répartition en Bretagne (avant 1990)*

En 1995, le moineau friquet a déjà disparu de l'intégralité du Finistère et de presque toutes les Côtes-d'Armor (à l'exception de quelques localités de la bordure Sud-Est). Le Morbihan voit l'aire de répartition de l'espèce se

réduire à un grand quart nord-est (et 1 couple est encore noté dans la région de Lorient). En Ile-et-Vilaine, l'aire de répartition supposée couvre encore l'intégralité du département, mais les zones « lacunaires » s'agrandissent...



*Carte 2 : répartition en Bretagne (1995)*

En l'an 2000, le nombre de localités connues dans les Côtes-d'Armor tombe à seulement 5 (pour probablement moins de 12 couples). Dans le Morbihan l'aire de répartition se fractionne, surtout à l'ouest et se réduit globalement. En Ile-et-Vilaine, l'espèce est de moins en moins notée

au nord (à l'exception des 2 localités entre Rance et Baie du Mont-Saint-Michel) comme dans la moitié sud-ouest (sauf sur quelques localités le long de la Vilaine et aval de Guipry). Le Moineau friquet n'est plus noté dans l'agglomération rennaise.



*Carte 3 : répartition en Bretagne (2000)*



En 2005 le moineau friquet ne niche plus que dans 3 communes des Côtes-d'Armor (4 ou 5 couples) et dans 8 localités du Morbihan (pour probablement moins de 10 couples). Ces populations ne sont clairement plus en contact avec l'aire de

répartition globale de l'espèce. En Ille-et-Vilaine la quasi-absence de la moitié sud-ouest se confirme et l'espèce n'est vraisemblablement plus présente en continu que dans un triangle Châtillon-en-Vendelais-Bécherel-Antrain.



*Carte 4 : répartition en Bretagne (2005)*

En 2010, L'espèce n'est plus connue que dans 1 seule localité dans les Côtes-d'Armor comme dans le Morbihan ! Sa nidification n'y est probablement plus effective. En Ille-et-Vilaine, en dehors d'une bande de

70 x 30 kilomètres sur la bordure Est du département, on ne trouve plus que des micro-populations (7 localités dont 3 sur la commune de Pleumeleuc, à l'ouest de Rennes, où au moins 6-8 couples nichent encore).



*Carte 5 : répartition en Bretagne (2010)*

En cette année 2015, selon toute vraisemblance, le moineau friquet vient de disparaître des Côtes-d'Armor (l'unique chanteur du bourg de Cambout n'ayant pas été retrouvé malgré des recherches ciblées ce printemps). Dans le Morbihan, un unique oiseau est détecté sur la commune de Pluméliau en avril 2015,

sans preuve de reproduction. En Ille-et-Vilaine, 1 seul site est encore occupé sur la commune de Pleumeleuc. Les derniers bastions sont désormais tous en Pays de Fougères et de Vitré. La population bretonne actuelle ne compte probablement plus qu'entre 25 et 50 couples !



*Carte 6 : répartition en Bretagne (2015)*

## CAUSES DU DÉCLIN

Parmi les causes de déclin généralement évoquées, les insecticides et la modification du paysage agricole (remembrement, rénovation du bâti et abattage des arbres creux) semblent avoir été à l'origine de l'érosion des populations dans les années 70 et auparavant. D'autres facteurs comme les poteaux métalliques creux, la concurrence avec d'autres espèces cavernicoles ou encore la méconnaissance due au moindre intérêt des ornithologues bretons pour le moineau friquet (et

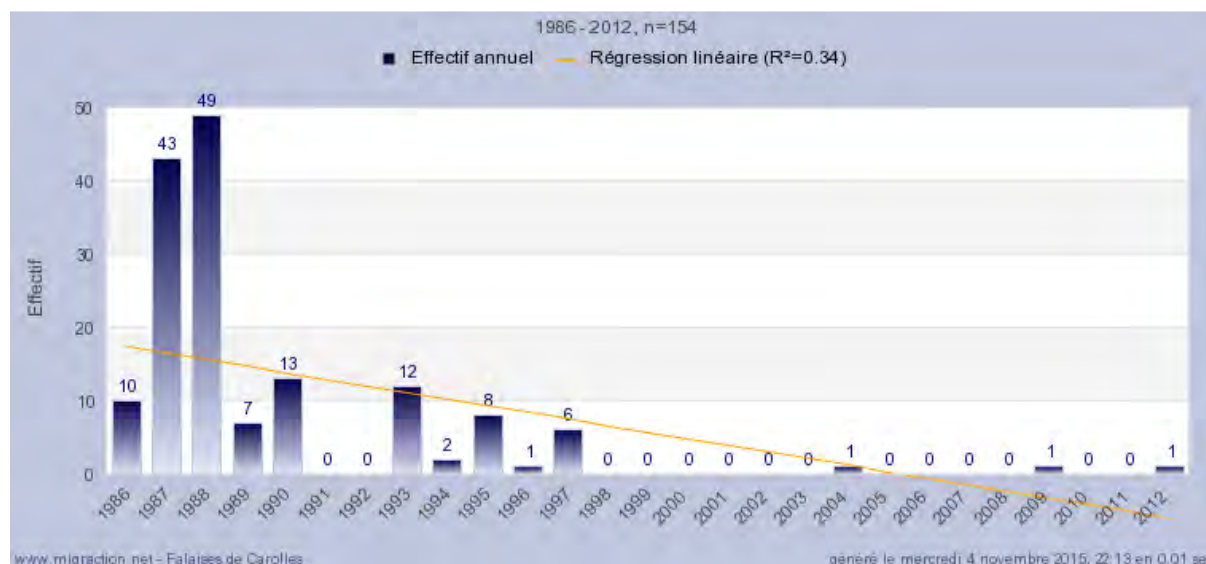
donc l'absence de mesures de protection) ont encore aggravé la situation sur cette période. Mais la régression géographique depuis 1990 ne peut s'expliquer uniquement par ces phénomènes...

Le déclin plus récent, qui a vu l'espèce régresser vers l'est à travers la Bretagne depuis 1990, trouve probablement aussi une partie de son explication dans l'arrêt du recrutement des effectifs issus des populations migratrices hivernantes : En effet, comme le montre ce graphique tiré du site [migration.net](http://migration.net) (mission migration



GON), sur les falaises de Carolles/50, alors que l'on notait encore plusieurs dizaines de moineaux friquets migrants en automne vers la fin des années 1980, il n'en est plus compté

qu'à peine une dizaine dans les années 1990, puis presque plus aucun depuis 2000. Cependant, les chiffres notés sur ce site reste faibles et peu significatifs...



Graphique 1 : suivi de la migration falaises de Carolles (50)

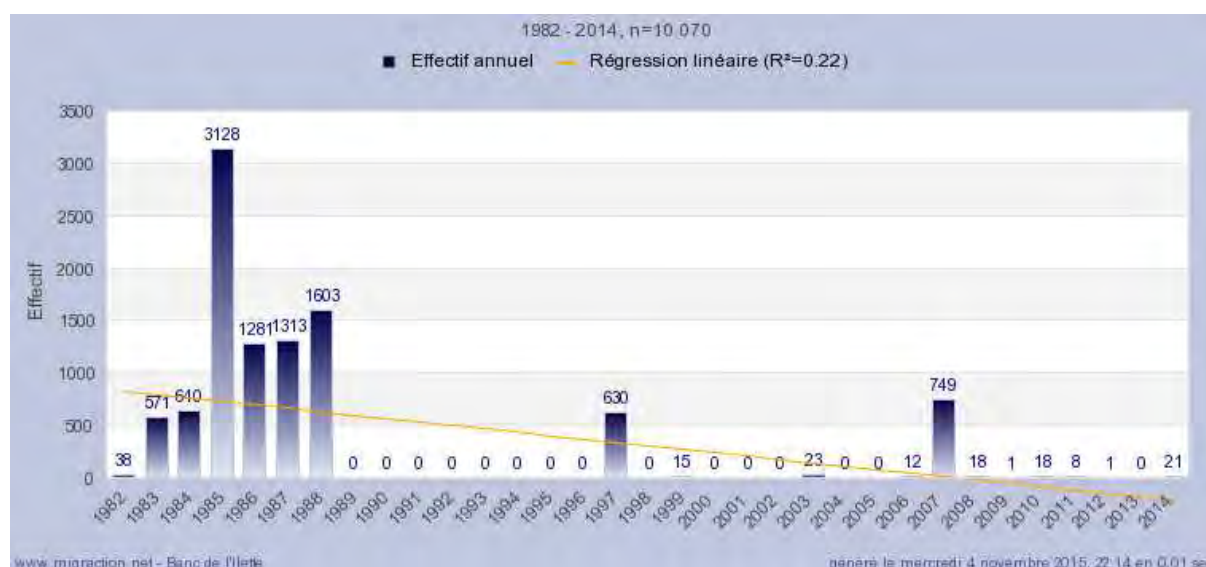
Cette influence probable de l'apport des effectifs de migrateurs automnaux sur les populations locales et sédentaires de Bretagne (et plus généralement du grand ouest français) apparaît plus nettement sur les chiffres issus du suivi de la migration au Banc de l'Îlette (80) : avant 1988 plusieurs centaines, voire milliers, de moineaux friquets y étaient notés chaque automne. Jusqu'à plus de 10000 en quelques jours furent notés en octobre 1967 (dans les années 1950, c'est également au cours de tels mouvements importants que les îles britanniques furent colonisées par l'espèce et elles connaissent depuis

1970 un déclin encore plus marqué qu'en Bretagne, à l'exception de l'Irlande où le moineau friquet s'est maintenu).

Depuis 1989, la migration de l'espèce sur ce site des côtes de la Manche s'est donc clairement estompée passant à seulement une vingtaine d'oiseaux entre 1999 et 2014, exception faite de fluctuations aléatoires en 1997 et 2007 concernant quelques centaines de migrateurs seulement (les années sans effectif de 1989 à 1997 correspondent non pas à un passage nul mais à une absence de comptage).

La régression linéaire observée sur cette période parait correspondre chronologiquement au recul brutal

des populations récemment constaté en Bretagne et pourrait en grande partie l'expliquer.



Graphique 2 : suivi de la migration banc de l'Îlette (80)



Photo 1 : couple de moineaux friquets (Pleumeleuc - Ille et Vilaine, avril 2014). J. Garin

## CONSERVATION

Parmi les mesures de protection qui pourraient peut-être permettre

d'assurer à moyen ou long terme une pérennité des populations de moineau friquet en Bretagne on peut citer :

- la pose de nichoirs (dont l'espèce s'accommode bien) à proximité des rares colonies existantes. Certaines de ces petites colonies en pays de Fougères ne semblent d'ailleurs se maintenir que grâce à une série de nichoirs posés il y a de nombreuses années...
- Dans ces zones, la restauration et le maintien de l'habitat de prédilection de l'espèce en Bretagne (vieux vergers avec parcelles de prairies non fauchées riches en insectes et graminées sauvages).
- Une étude ciblée de l'espèce et de ses besoins en termes d'habitat dans le contexte local pourrait également assurer le maintien de nos derniers moineaux friquets.

pourrait malheureusement s'avérer tout de même infructueuse : le faible nombre de couples nicheurs restant dans le noyau de population « Pays de Fougères/Sud-manche /Nord Mayenne », condamne ces micro-colonies (généralement moins de 10 couples) à subir une forte consanguinité. Le moineau friquet semble donc être destiné à disparaître de Bretagne au cours des 10 ou 15 prochaines années....

Cependant, la tendance de l'espèce à des invasions irrégulières pourrait permettre, dans ce laps de temps, une recolonisation de la région par des oiseaux issus des populations florissantes de l'est de du nord de l'Europe.

Une connaissance plus approfondie des populations restantes de moineau friquet en Bretagne, voire la recherche de petites colonies inconnues (dans le nord Morbihan ou la moitié est de L'Ille-et-Vilaine, par exemple) pourrait aussi offrir un « sursis » à ce passereau devenu l'un des plus rares de Bretagne...

## CONCLUSION

Même l'application de mesures de protection adaptées à l'espèce

Julien GARIN  
13, Rue de la Rimaudière  
35590 La Chapelle-Thouarault  
[garin.julien@yahoo.fr](mailto:garin.julien@yahoo.fr)

# LE RÉSEAU NATIONAL BERNACHE : LES APPORTS D'UN SUIVI À LONG TERME

Sébastien Dalloyau

Les « Comptages *Wetlands* » évoquent notoirement les dénombrements effectués lors de l'*International Waterbirds Census* (IWC) et réalisés vers le 15 janvier de chaque année dans le cadre des suivis organisés à l'échelle européenne par *Wetlands International* (WI). Toutefois, de nombreux groupes d'études spécialisés sur des taxons spécifiques (au sein de WI) organisent mensuellement des dénombrements similaires, dont les résultats viennent conforter l'estimation des tailles de population (IWC) par un apport sur la phénologie hivernale des oiseaux, notamment côtiers. Les tous premiers groupes d'étude dédiés furent le Duck Specialist Group (1954) sur les

Canards, suivi du Goose Specialist Group (1960) sur les Oies, et du Waders Study Group (1964) sur les Limicoles, parmi les plus connus.

À l'échelle de la France, initié dans les années 1970, le « Réseau National Bernache », se formalise en 1976 sous l'impulsion de Roger Mahéo qui assure sa coordination ainsi que le lien avec IWRB (International Waterfowl & Wetlands Research Bureau). Celui-ci préfigurant ce qui allait devenir en 1995 « Wetlands International ». Depuis 2013, la coordination est réalisé par Sébastien Dalloyau aux côtés de Sophie Le Dréan-Quénéc'hdu.

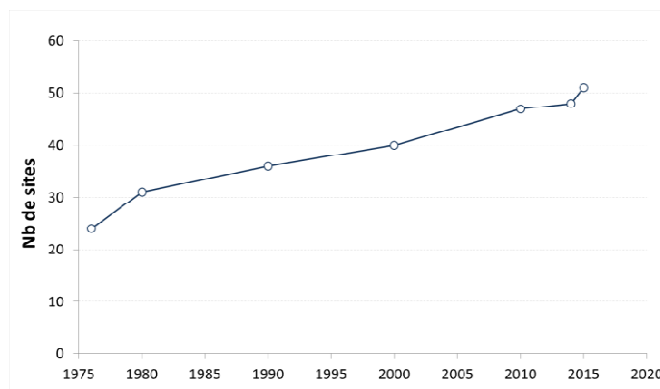


Figure 1 : localisation des sites de dénombrements intégrés au Réseau National Bernache (à gauche) et constitution du réseau de sites depuis 1976 (à droite)  
Source Réseau National Bernache/WI

Depuis la mise en place du réseau (1976), les dénombrements ont permis de constater une progression spatiale et numérique régulière des bernaches cravants *Branta bernicla* au sein des espaces d'hivernage estuariens et des baies abritées. Comptant parmi les réseaux les plus anciens de suivis ornithologiques sur notre territoire, les dénombrements mis en place depuis une quarantaine d'années permettent d'inscrire la bernache cravant comme une des espèces les mieux suivies en France.

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION BIOGÉOGRAPHIQUE

Espèce polytypique de distribution holarctique, la bernache cravant présente trois sous-espèces : la **bernache cravant à ventre noir** (ou du Pacifique, *Branta bernicla nigricans*), la **bernache cravant à ventre clair** (*B. b. hrota*) et la **bernache cravant à ventre sombre** (*B. b. bernicla*).

La France accueille, lors de leur hivernage, ces trois sous-espèces dans des ordres de grandeur différents. La bernache cravant à ventre noir est très anecdotique bien qu'en progression (une dizaine d'individus) ; la bernache cravant à ventre clair provient de la population du Haut Arctique Canadien (40 000 ind. dont près de 2 000 hivernent



majoritairement dans les Havres du Cotentin) ; et la bernache cravant à ventre sombre qui niche en Sibérie

(Péninsule du Taïmyr) et qui hiverne sur les côtes ouest-européennes jusqu'au Bassin d'Arcachon.

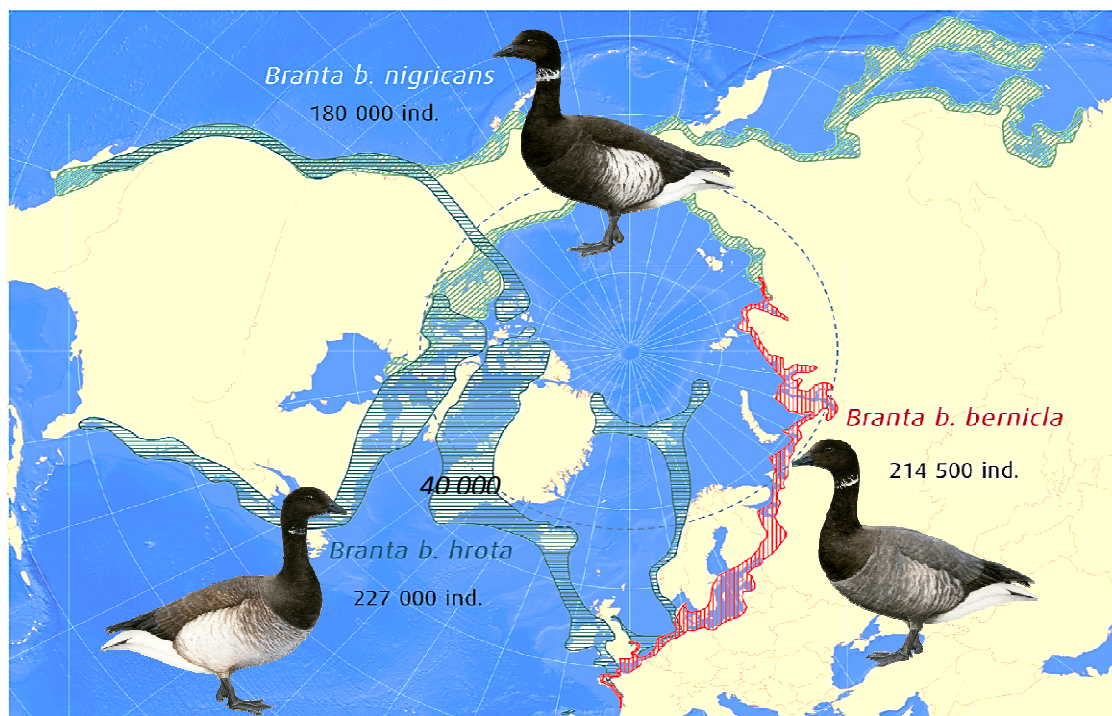


Figure 2 : distributions biogéographiques des 3 sous-espèces de bernaches cravants  
(*B.b.nigricans*=vert ; *B.b.hrota*=bleu et *B.b.bernicla*=rouge)  
Adaptation S. Dalloyau-Réseau National Bernache/WI

La bernache cravant à ventre sombre représente la seule population réalisant son cycle annuel intégralement en lien avec les conditions environnementales présentes sur le littoral de l'ouest du paléarctique.

Cette population a vu ses effectifs très largement fluctuer au cours du XX<sup>e</sup> siècle, affichant des seuils excessivement critiques dans les années 1930 et la positionnant de fait au bord de l'extinction (moins de

15 000 individus, dont à peine 5 000 hivernaient en France). Par la suite, ses effectifs se sont progressivement confortés jusqu'à l'arrêt définitif de la chasse sur l'intégralité de son aire de distribution (dans les années 1970). Depuis, la bernache cravant à ventre sombre a affiché un pic d'abondance maximal enregistré en 1993 avec 329 000 individus, pour compter quelques 215 000 individus en 2013. Le Réseau National Bernache a bien évidemment contribué depuis une



quarantaine d'années à l'alimentation des bases de données internationales (WI), offrant une très bonne fiabilité numérique de l'évolution de la population, notamment sur notre territoire.

De fait, l'implication des ornithologues du réseau est tout à fait primordiale, et permet un suivi des stationnements

sur l'intégralité de l'hivernage des bernaches cravants à ventre sombre (par la suite raccourci en bernache cravant).

## ÉVOLUTION DE LA POPULATION NATIONALE EN HIVERNAGE

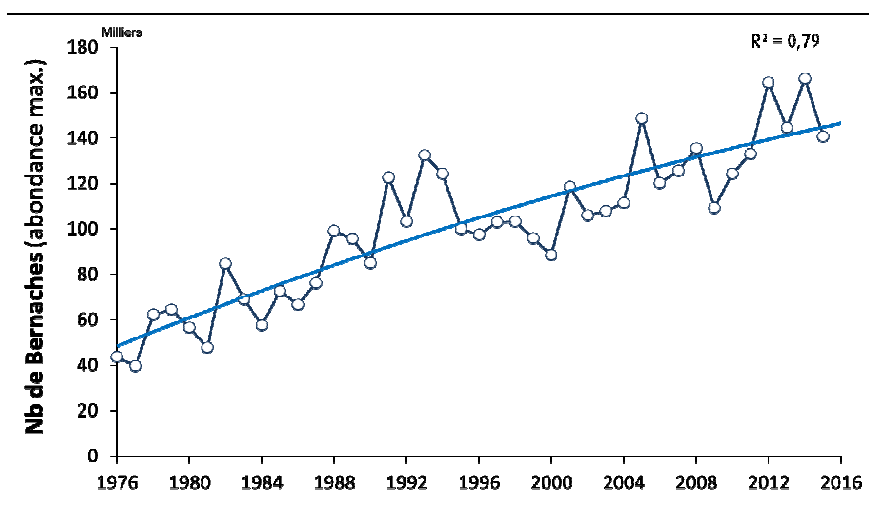


Figure 3 : évolution du nombre de bernache cravant hivernant en France depuis 1976  
Source Réseau National Bernache/WI

En 1976, le littoral national accueillait un peu plus de 40 000 individus qui se distribuaient majoritairement sur les côtes normandes, bretonnes et vendéennes, couvrant une période d'hivernage qui allait globalement d'octobre à février. Quarante ans plus tard, ce sont quelques 160 000 bernaches cravants qui occupent les côtes Manche-Atlantique, jusqu'au Bassin d'Arcachon, et intégrant désormais un hivernage de

septembre à avril. Il n'est pas rare même de contacter encore quelques individus isolés et disséminés sur le littoral au cours de l'été, bien que ce phénomène demeure marginal.

En une quarantaine d'années, la population nationale hivernante a été multipliée par 5, mais affiche une stabilisation du taux d'accroissement depuis une dizaine d'années.

Depuis 1976 l'importance de la France en tant que quartier

d'hivernage majeur a été fortement consolidée, se traduisant par l'évolution croissante de la proportion d'oiseaux stationnant en France durant l'hiver. Ainsi, depuis les

premiers dénombrements systématisés, la France a progressé de 35 % à près de 75 % de l'effectif hivernant de bernache cravant de l'ouest paléarctique.

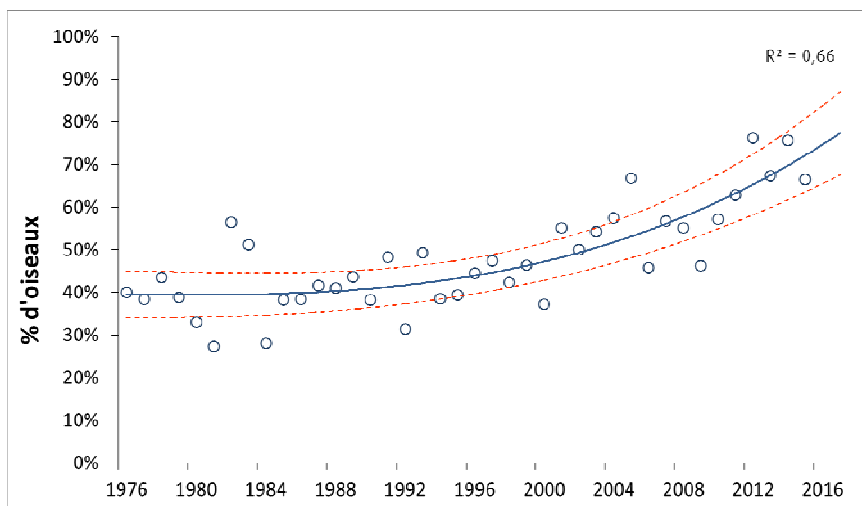


Figure 4 : évolution de la proportion de la population biogéographique accueillie en France  
Source Réseau National Bernache/WI

Par exemple, au cours des trois dernières saisons d'hivernage, la France a accueilli en moyenne 71,3 % de la population biogéographique présent lors des pics d'abondance.

Trois périodes distinctes peuvent être discriminées quant à l'évolution des stationnements sur notre littoral. Historiquement, le littoral breton a toujours hébergé de grandes troupes de bernaches, qui stationnaient préférentiellement sur les vastes étendues de vasières telles que procure la configuration du Golfe du Morbihan. Ce site d'envergure internationale offre également les

conditions écologiques nécessaires pour accueillir l'un des plus grands herbiers benthiques à l'échelle nationale. Ces conditions sont particulièrement propices dans la mesure où les herbiers intertidaux, en particulier de zostère naine *Zostera noltii*, représentent la ressource alimentaire essentielle, base du réseau trophique des oiseaux côtiers herbivores comme les bernaches cravants. Le Golfe du Morbihan a ainsi représenté le premier site national pour l'hivernage des bernaches jusqu'au début des années 1980.

Par la suite, et sous l'influence de l'accroissement des effectifs nationaux en hiver, les Pertuis Charentais ont représenté progressivement le premier secteur de l'Hexagone dans l'accueil des bernaches cravants entre les hivers

1994-1995 et 2005-2006. Depuis, par le Bassin d'Arcachon a pris le relais (Figure 5), il accueille, selon les années et la phase hivernale, entre 35 % et 50 % des abondances nationales dénombrées mensuellement (Figure 6).

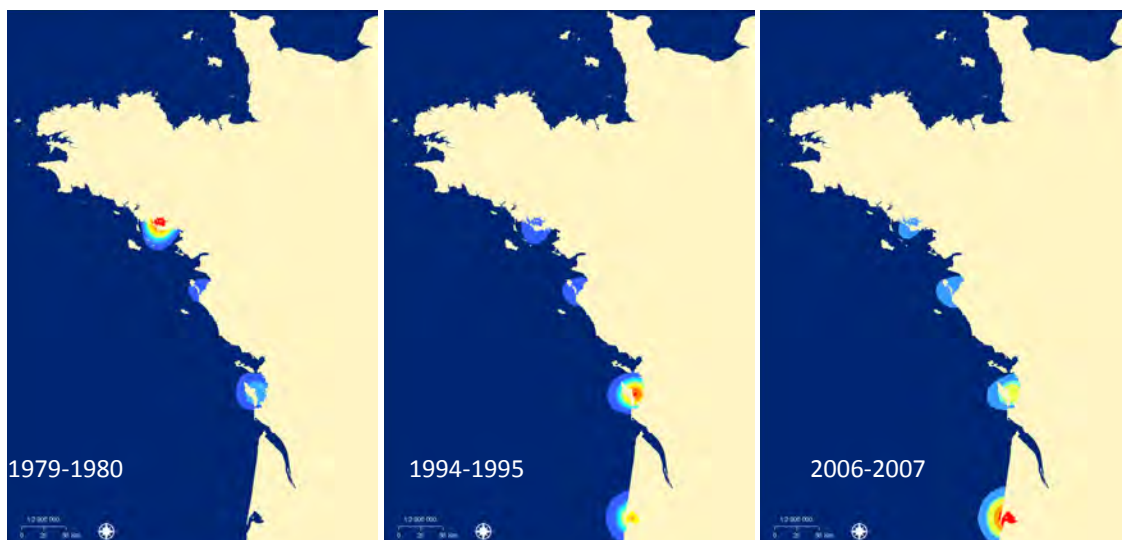


Figure 5 : évolution spatiale des stationnements numériques enregistrés en France depuis 1976  
Source Réseau National Bernache/WI

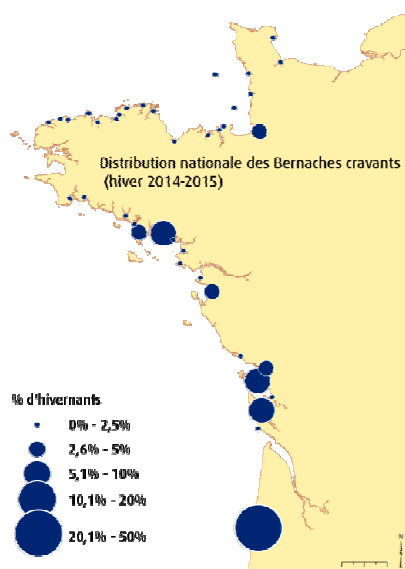


Figure 6 : distribution spatiale des effectifs hivernants enregistrés au pic d'abondance lors de la saison 2014-2015. Source Réseau National Bernache/WI

Désormais, ces trois sites (respectivement Bassin d'Arcachon, Pertuis Charentais, Golfe du Morbihan) concentrent près de 75 % des bernaches cravants comptabilisées mensuellement par les ornithologues du Réseau National Bernache. Nous pouvons également mentionner un quatrième site qui remplit une fonction importante dans l'accueil des bernaches de longue date qui est la Baie de Bourgneuf située entre l'Île de Noirmoutier et le continent. Ces sites sont préférentiellement utilisés en début d'hivernage jusqu'au pic d'abondance

local, qui va induire une redistribution des effectifs vers des secteurs satellites contigus, définissant par là-même des portions du territoire dont l'utilisation répond aux variations trophiques de chaque unité fonctionnelle et donc aux exigences écologiques des oiseaux.

Ainsi, la distribution numérique des effectifs de bernaches cravants s'organise sur le littoral en fonction de la disponibilité des ressources alimentaires qui, dans le cas des bernaches, est procurée par la présence d'herbiers intertidaux à *Zostera noltii*.

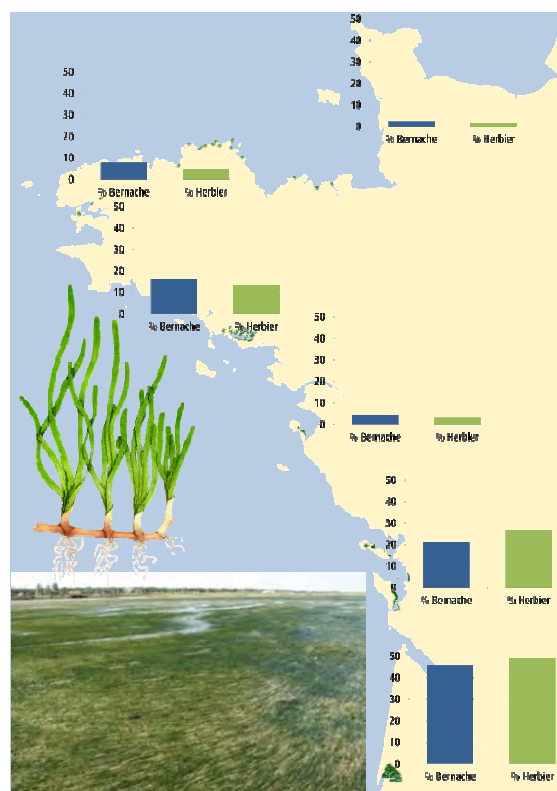
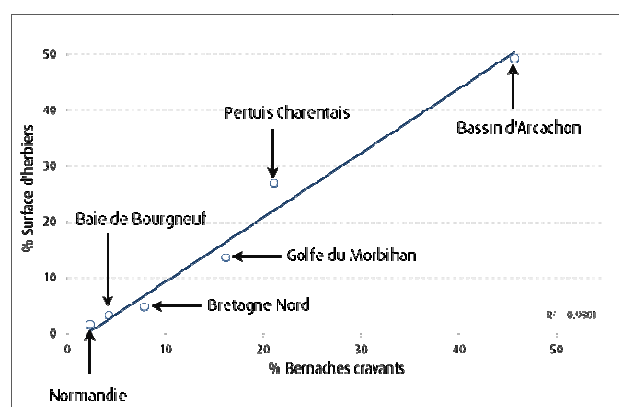


Figure 7 : Distribution spatiale (à droite) et relation (à gauche) entre proportion d'individus hivernant et proportion de surface d'herbiers à *Zostera noltii* enregistrée au pic d'abondance. Source Réseau National Bernache et Réseau de suivi Angiospermes des côtes françaises Manche-Atlantique

Le régime alimentaire de la bernache cravant est résolument orienté vers l'herbivorie, qui en fonction de sa biologie littorale lui impose une exploitation de l'interface intertidale où se développent les herbiers benthiques et notamment ceux de zostère naine. Cette ressource alimentaire est préférentiellement exploitée en début de saison avec une consommation importante des parties aériennes de la plante. En parallèle, la zostère naine subit également une sénescence naturelle qui se traduit par une réduction de la couverture foliaire. Celle-ci évolue en outre en fonction des phénomènes ponctuels météorologiques et océanographiques, dont la fréquence et la sévérité des événements aboutissent à d'immenses cordons de laines de mer visibles le long du littoral. De fait, la qualité de cet habitat particulier sera conditionnée par l'étendue des surfaces de vasière occupée par les zostères naines mais également par les densités de feuilles que celles-ci vont exprimer. Cette densité est conditionnée par la production primaire générée majoritairement au cours de la période estivale.

Lorsque les surfaces d'herbiers se révèlent moins favorables aux stationnements des bernaches cravants, ces dernières vont alors se reporter sur des ressources alternatives afin de continuer à optimiser leur survie individuelle au cours de l'hiver. Dès lors, plusieurs ressources vont être exploitées selon les occurrences locales. Ainsi, sur certains secteurs disposant d'espaces rocheux des individus vont se reporter sur les zones où se localisent des étendues d'algues vertes comme les ulves *Ulva sp.* ou les entéromorphes *Enteromorpha sp.* De façon analogue, en l'absence de telles zones, les bernaches cravants peuvent alors se reporter vers le compartiment littoral sur les habitats de prés-salés où se localisent notamment des puccinélies *Puccinellia maritima*. Intervenant plutôt en fin de saison, une proportion de bernaches cravants peut également se reporter vers les secteurs en arrière du littoral où vont être alors exploitées des zones de marais salants, des prairies naturelles ou artificielles (par ex. golf) ou encore des parcelles agricoles, en particulier de production de céréales (Figure 8).



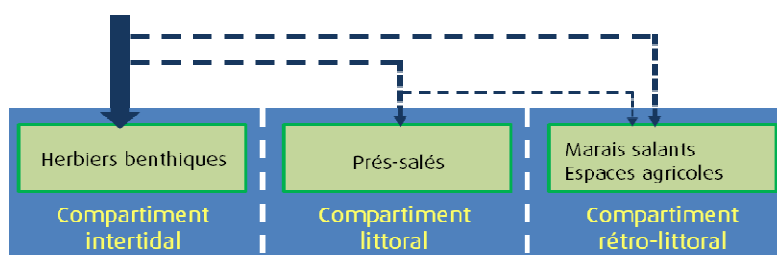


Figure 8 : schématisation des processus de reports du compartiment intertidal vers des compartiments adjacents

De façon schématique, ces reports interviennent lorsque la disponibilité de zostère naine n'est plus suffisante pour subvenir aux besoins alimentaires de la totalité des individus exploitant un herbier et conduit alors les bernaches à se reporter d'un compartiment vers un autre afin d'exploiter des ressources alternatives. Toutefois, certains individus peuvent effectuer des stationnements hivernaux directement sur ces habitats de substitution dès le début de l'hivernage. Cette tendance semblerait impliquer en particulier des groupes relativement constants d'une saison à l'autre pouvant soutenir l'hypothèse de groupes familiaux et suggérant de fait une transmission culturelle d'une génération à l'autre.

L'hivernage des bernaches cravants en France se singularisait par rapport au reste des pays européens par son caractère exclusivement côtier. Seuls quelques sites échappent à ce schéma comme la Baie de Bourgneuf où historiquement des groupes de

bernaches cravants exploitaient déjà dès la fin des années 1970 des parcelles agricoles localisées en arrière du littoral dans le Marais Breton. Jusqu'à très récemment, la proportion d'individus qui se reportaient sur les espaces continentaux représentait environ 1 % ou 2 % de l'effectif dénombré au pic d'abondance d'un hiver. À présent, cette proportion évolue progressivement vers 5 %, comme cela a été le cas lors de l'hiver 2014-2015. Cette évolution semblerait être liée à un succès reproducteur important mais relatif, qui demeure néanmoins cyclique et conditionné au niveau de prédation dans l'Arctique par les prédateurs naturels, qui les années de baisse des populations de lemming sibérien *Lemmus sibericus* se reportent sur les limicoles et anatidés dont les bernaches.

La proportion de la population hivernante qui exploiterait annuellement les espaces continentaux laisse entrevoir que

l'hivernage français tendrait à perdre cette spécificité littorale. Aussi, la redistribution spatiale et le nombre d'individus concernés par celle-ci appelle à une considération des habitats utilisés et de l'évolution de la qualité de ces habitats. En outre, le réseau de territoires protégés et gérés favorablement pour l'avifaune littorale est-il en adéquation avec les fonctionnalités écologiques identifiées et permet-il de répondre aux orientations des politiques publiques quant à la mise en œuvre des différentes stratégies de conservation, tant à l'échelle des habitats côtiers, de la qualité des masses d'eau ou encore de la stratégie visant le milieu marin ?

## **QUALITÉ DES HABITATS D'ACCUEIL ET POLITIQUES PUBLIQUES**

Au cours des quarante dernières années, le nombre de bernaches cravants hivernant en France a fortement augmenté, évoluant de 40 000 individus à la fin des années 1970, à près de 160 000 individus actuellement, lors des pics annuels d'abondance. Au cours de la même période, la population biogéographique, après avoir enregistré un maximum d'individus dénombrés

dans les années 1990 avec près 345 000 oiseaux, affiche à présent un effectif réduit de 30 % en une vingtaine d'années. Dans ce contexte, la France se positionne désormais comme le premier secteur d'hivernage, en accueillant annuellement plus de 70 % des bernaches cravants à ventre sombre. Le stationnement des individus sur un site évolue en fonction de la disponibilité et de l'accessibilité aux ressources alimentaires, et notamment pour les plus importants en lien avec la qualité des herbiers intertidaux à *Zostera noltii*. L'ajustement du stationnement numérique des bernaches va donc être conditionné par l'évolution de la biomasse disponible durant l'hiver. Or celle-ci est tributaire des conditions environnementales présentes lors de la période estivale, que ce soit en terme de qualité de l'eau, de condition océanographique ou de variabilité des paramètres biosédimentaires qui vont favoriser ou contraindre l'extension des surfaces ainsi que la densité foliaire de la zostère naine. De fait, la distribution des consommateurs comme la bernache cravant au cours de l'hiver, et en particulier la chronologie de redistribution ainsi que le nombre d'individus concernés, va traduire au cours des différents hivernages des tendances

d'amélioration ou de dégradation des habitats côtiers en général, et des herbiers intertidaux à *Zostera noltii* en particulier. En outre, il est primordial de considérer également dans ce schéma la présence de ressources et d'habitats alternatifs, dans la mesure où la complémentarité trophique de ceux-ci va préfigurer le maintien des fonctionnalités écologiques des milieux côtiers à l'échelle nationale.

Parallèlement à l'évolution de l'hivernage des bernaches cravants depuis les années 1970, le réseau de sites protégés a été conforté notamment sous l'impulsion de la Loi de 1976, et en application des orientations européennes en matière de gestion et de conservation des habitats et des espèces. Plus récemment, à l'échelle nationale, les ambitions affichées par la stratégie nationale de création des aires protégées notamment développée lors du Grenelle de l'Environnement (2007), fixe un objectif d'atteindre au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection forte. Toutefois, ces ambitions sont encore loin d'être atteintes et les surfaces concernées ne représentent actuellement que 1,3 % du territoire métropolitain.

La superposition de nombreux sites réglementaires offrent néanmoins des orientations de gestion dans la prise

en compte des écosystèmes littoraux. Cette complémentarité d'échelles peut s'avérer stratégique, en particulier dans des objectifs opérationnels de maintien, voire de restauration, de certaines fonctionnalités écologiques tendant à se détériorer et à afficher une accélération de dégradation générale. De ce fait, les différentes réponses fonctionnelles révélées par le comportement chronique des bernaches cravants doivent renseigner sur la variabilité de la qualité des habitats utilisés. Ceci est d'autant plus probant dans le contexte actuel des modifications climatiques dont les impacts principaux vont influencer les populations de bernaches cravants sur les sites de reproduction, sur les sites de transit, mais également sur les sites d'hivernage. Ces mêmes modifications climatiques viennent par ailleurs moduler le développement des herbiers benthiques.

Les bernaches cravants se révèlent donc être d'excellents bio-intégrateurs de la dégradation de l'espace côtier national. Toutefois, en considérant l'intégralité des « Sites Bernaches », seulement 61 % se localisent dans des périmètres de protection réglementaires ou soumis à des orientations de gestion appropriées ou qui devraient l'être (Figure 9).

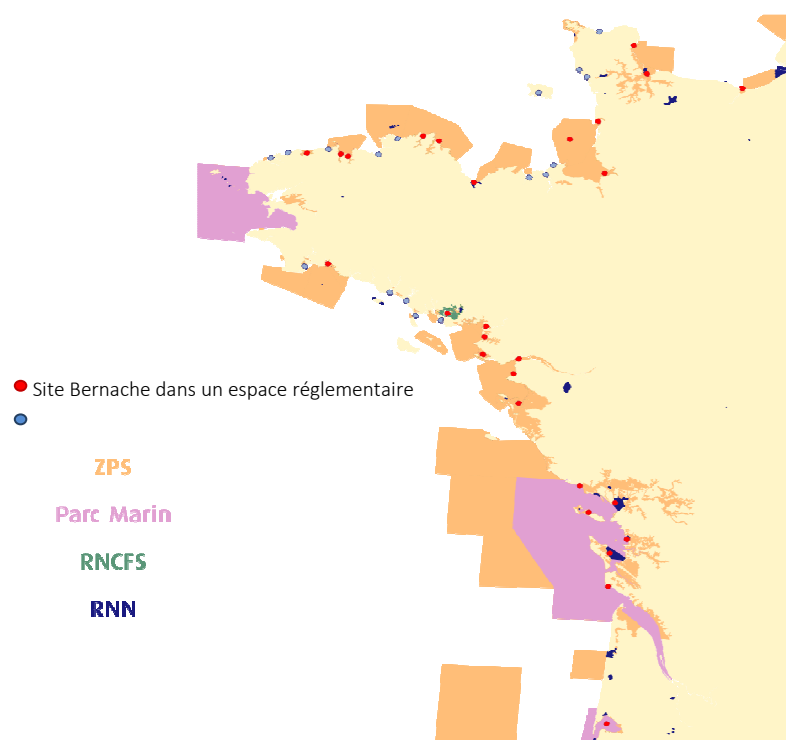


Figure 9 : Localisation des « Sites Bernaches » et des différents espaces réglementaires

## LES APPORTS D'UN SUIVI À LONG TERME

Le Réseau National Bernache compte parmi les plus anciens réseaux de suivi ornithologiques en France, et assure depuis près de 40 ans un observatoire idéal pour mesurer l'évolution de l'avifaune littorale (par extension) et des habitats d'accueil exploités durant l'hiver. De fait, à l'échelle nationale, la succession depuis la fin des années 1970 à nos jours, des sites de premier plan quant aux stationnements des bernaches cravants nous renseigne d'un

déplacement du barycentre d'hivernage vers le sud. Cela pourrait suggérer une dégradation progressive des conditions d'hivernage, et en l'occurrence probablement de la qualité des herbiers présents. De façon concomitante, la population hivernante à l'échelle de l'ouest du Paléarctique s'est également relocalisée progressivement vers la France. Cette situation confère à la France un rôle de premier ordre tant en terme de responsabilité dans la gestion des habitats d'accueil que sur le plan européen relatif à la mise en œuvre de la conservation des

populations, soit transitant soit stationnant sur le territoire national.

Par ailleurs, les grands espaces nationaux fréquentés par les bernaches cravants sont également utilisés par de nombreuses espèces de limicoles dont le statut de conservation se révèle très souvent précaire. Aussi, les suivis à long terme, et en particulier celui déjà engagé sur l'hivernage des bernaches cravants, se révèlent prépondérants dans l'orientation et l'évaluation des

politiques publiques, notamment dans le développement de stratégies à adopter en matière de gestion du territoire (SEB, DCSMM, DCE, AMP...). Et, au regard de la proportion d'espaces concernés à des degrés divers par un statut de protection, le réseau existant nécessiterait d'être étendu afin d'apporter encore plus d'efficacité et de cohérence en matière de conservation des espèces et des habitats.

**Sébastien DALLOYAU**

Coordination Réseau National Bernache/Wetlands International

[sebastiendalloyau@yahoo.fr](mailto:sebastiendalloyau@yahoo.fr)

---

# ÉVOLUTION DES EFFECTIFS NICHEURS DU GRAND CORMORAN *Phalacrocorax carbo* EN BRETAGNE

Travail collectif  
(liste des auteurs en fin d'article)

## RÉSUMÉ

Au 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle, les données sur le grand cormoran en Bretagne sont rares et l'espèce semble se reproduire à l'époque au moins dans le Finistère nord. Puis, sur la période 1930-1960, de nouvelles colonies s'implantent dans les îles anglo-normandes et en Basse Normandie. C'est dans ce contexte d'expansion de l'espèce que quelques couples sont découverts en 1970 sur l'île des Landes (Ille-et-Vilaine), constituant la première mention bretonne depuis 1932. Dans les années 1980, l'espèce s'installe sur de nouvelles colonies en Bretagne nord (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine puis Finistère). L'ouest du Finistère est (re)colonisé dans les années 1990, puis le Morbihan dans les années 2000. Sur cette même période, l'espèce, jusque là essentiellement littorale, s'implante également en milieu continental. L'effectif breton est d'une centaine de couples en 1979 avec une seule colonie, puis il s'accroît régulièrement pour atteindre 370 couples en 1987, puis 622 couples en 1998, et enfin près de 1 250 couples en 2015, pour un total de 29 colonies. La tendance récente semble être une stabilisation des effectifs sur les colonies les plus anciennes de Bretagne nord, les effectifs continuant de s'accroître principalement sur les colonies du Morbihan. Le grand cormoran est l'oiseau marin le plus précoce en Bretagne avec les premières pontes dès février, voire même exceptionnellement dès fin janvier. L'étalement des pontes est très prononcé et il reste parfois encore des jeunes au nid en juillet voire même en août. La présence de mammifères prédateurs peut entraîner la désertion des nicheurs, tout comme l'action de l'homme par l'abattage des arbres servant de supports aux nids.



## INTRODUCTION

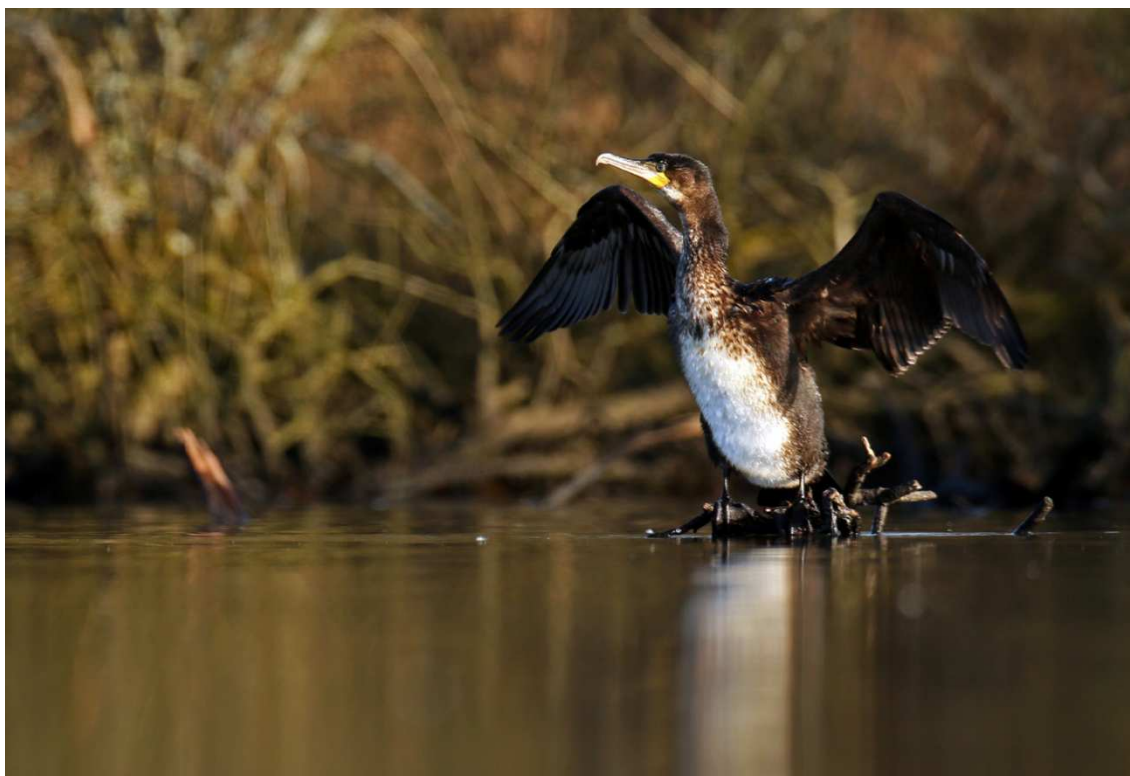
La présence du grand cormoran sur le littoral français est mentionnée dès le 18<sup>ème</sup> siècle. De nouvelles colonies littorales se sont implantées dans les années 1970-1980 en Normandie et en Bretagne, et l'espèce s'est également implantée en France continentale à partir de 1981, avec un rapide accroissement des effectifs nicheurs, probablement liée à la mise en réserve des colonies et à la protection légale de l'espèce (Debout & Marion 2004).

Depuis 2006, le grand cormoran fait l'objet d'un recensement national des colonies tous les trois ans, à la fois en milieu continental et en milieu littoral (Marion 2014, 2015). Le recensement de 2009 a coïncidé avec la période du recensement national des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (Cadiou *et al.* 2015a). Par contre, en 2012, aucune colonie du littoral d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor n'a été recensée. Mais en 2015, la couverture de la Bretagne a été complète, permettant ainsi de dresser un état des lieux actualisé de la répartition géographique et des effectifs nicheurs.

## DONNÉES ANCIENNES EN BRETAGNE

En Bretagne, l'espèce est mentionnée comme nicheuse au 19<sup>ème</sup> siècle sur un îlot de l'Aber Benoît (Finistère nord ; Monnat 1973). Le manque de données au début du 20<sup>ème</sup> siècle ne permet pas de connaître la situation à cette époque. En 1932, l'espèce est toujours présente dans le Finistère nord. C'est dans un contexte d'expansion, avec l'implantation de nouvelles colonies dans les îles anglo-normandes et en Basse Normandie, que quelques couples sont découverts en 1970 sur l'île des Landes (Ille-et-Vilaine), constituant la première mention en Bretagne depuis les années 1930 (Henry & Monnat 1981).

L'espèce va ensuite progresser en Bretagne nord dans les années 1980, en s'installant dans les Côtes d'Armor puis dans le Finistère. À la fin des années 1980, 385 couples sont dénombrés (Figure 1). L'ouest de la Bretagne est colonisé dans les années 1990 (Figure 1), puis c'est le sud de la région dans les années 2000, avec également une implantation continentale en Ille-et-Vilaine. En 2009, l'effectif est estimé à au moins 816 couples (Figure 1).



*Photo 1 : grand cormoran (lac de Lannéon – Finistère, mars 2018). T. Quelennec*

## **ÉVOLUTION RÉCENTE EN BRETAGNE**

Sur le littoral nord, l'espèce présente actuellement une distribution régulière d'est en ouest, de la baie du Mont Saint-Michel à la rade de Brest et l'île de Sein (Figure 1). Sur le littoral sud, les colonies sont essentiellement dans le Morbihan. En 2015, 1 246 couples ont été dénombrés, répartis en 29 colonies (Tableau 1).

En Ile-et-Vilaine, après une phase de déclin dans les années 1990-2000, la tendance est plutôt à la stabilisation des effectifs. Dans les Côtes d'Armor,

la situation est restée plutôt stable pendant des décennies, avant qu'une augmentation ne survienne ces dernières années. Dans le Finistère, après une phase d'augmentation dans les années 1990-2000, la tendance est plutôt à la stabilisation des effectifs. Dans le Morbihan, par contre, l'augmentation des effectifs est très rapide et très importante ces dernières années.

L. Marion classe tous les oiseaux nicheurs en Bretagne dans la sous-espèce littorale *carbo*, à l'exception des oiseaux des colonies de Bruz (Ile-et-Vilaine, la plus continentale) et

de Locoal-Mendon (Morbihan) rattachés à la sous-espèce continentale *sinensis* (Marion 2014, 2015). Les effectifs littoraux en Bretagne représentent 52 % des effectifs littoraux français (Figure 2), et environ 2 % des effectifs littoraux de l'ouest Paléarctique (estimés à 42 500 couples en 2012-2013 ;

Bregnballe *et al.* 2014), et les effectifs totaux bretons représentent 13 % de l'ensemble de la population française (Marion 2015). En France, la population littorale est globalement stable alors que la population continentale continue de s'accroître (Marion 2015).

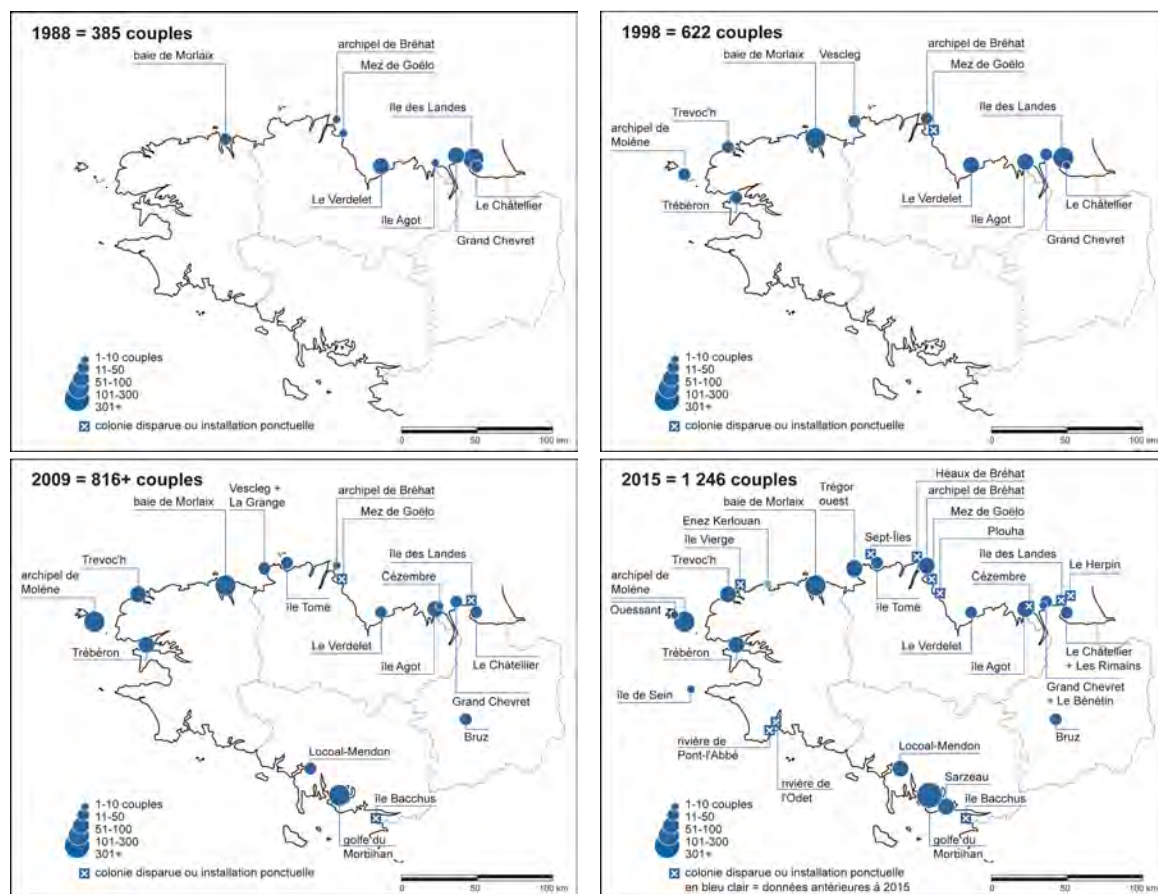


Figure 1 : répartition des effectifs nicheurs du grand cormoran en Bretagne en 1988, 1998, 2009 et 2015.

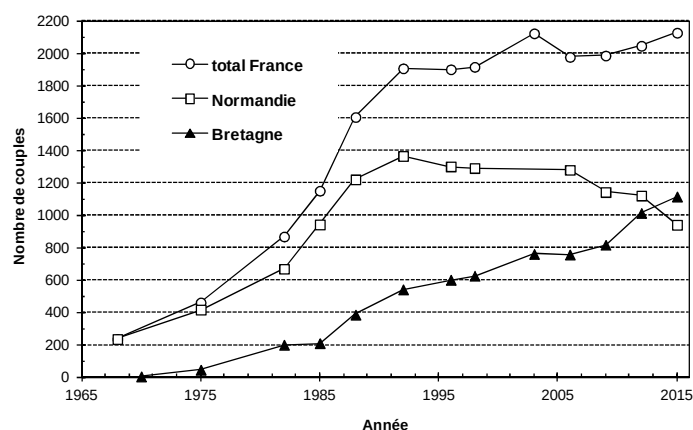


Figure 2 : Évolution des effectifs littoraux du grand cormoran en Bretagne, en Normandie et en France.

|                 | 1997-1998 | 2009    | 2015       | Évolution |
|-----------------|-----------|---------|------------|-----------|
| Côtes d'Armor   | 125       | 90-93   | 185 (7)    | + 101 %   |
| Finistère       | 198-202   | 438     | 405 (10)   | - 8 %     |
| Ille-et-Vilaine | 297       | 134-155 | 174 (5)    | + 20 %    |
| Morbihan        | 0         | 145     | 482 (7)    | + 232 %   |
| Bretagne        | 620-624   | 807-831 | 1 246 (29) | + 52 %    |

Tableau 1 : effectifs nicheurs du grand cormoran en Bretagne (nombre de colonies entre parenthèses)

## BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION

En Bretagne, les grands cormorans se cantonnent sur les colonies en décembre ou janvier. Selon les colonies, les nids volumineux sont construits au sol, dans des endroits généralement plus dégagés que ceux des cormorans huppés *Phalacrocorax aristotelis*, ou dans des arbres. Certaines colonies insulaires marines sont essentiellement arboricoles. Les premiers œufs sont pondus en février,

exceptionnellement dès fin janvier, ce qui lui confère le titre d'oiseau marin nicheur le plus précoce en Bretagne, et la période de ponte s'étale jusqu'en mai-juin. L'espèce pond 2 à 6 œufs, le plus souvent 3 ou 4. Après un mois d'incubation, et huit semaines d'élevage, les jeunes quittent le nid, mais sont encore nourris par leurs parents pendant plus d'un mois avant leur émancipation définitive. Aucune donnée n'est collectée sur la production en jeunes en Bretagne

(Cadiou *et al.* 2015b). La seule étude à ce jour a été réalisée en 2014 dans l'archipel de Bréhat (Côtes d'Armor), dans le cadre de suivis coordonnés menés sur les oiseaux marins à l'échelle de la sous-région marine Manche – mer du Nord, permettant d'évaluer la production à 1,03 à 1,38 jeune à l'envol par couple (Février *et al.* 2015).

## MENACES SUR L'ESPECE

La principale menace est liée aux mammifères prédateurs, principalement le renard roux dont la présence sur les colonies peut entraîner la désertion des nicheurs, voire potentiellement le vison d'Amérique en expansion sur le littoral breton. Ainsi, sur l'île des Landes, la présence d'un renard en 1984 a provoqué l'éclatement de la colonie et une redistribution des reproducteurs sur quelques îlots voisins d'Ille-et-Vilaine, mais également jusqu'aux îles Chausey (Manche ; Le Mao 1997). En 2006, la présence d'un autre renard a conduit à la désertion totale de la colonie.

Sur les îles privées, l'impact humain est directement lié à la coupe des arbres qui servent de supports aux nids des grands cormorans,

engendrant là aussi des redistributions des reproducteurs vers d'autres colonies.

## REMERCIEMENTS

Merci à tous les observateurs, bénévoles et salariés, qui participent aux comptages des colonies de grands cormorans. Merci au Conservatoire du Littoral, et en particulier Stéphane Riallin, qui permet à la LPO d'assurer le suivi ornithologique de l'île Tomé.

## BIBLIOGRAPHIE

Bregnballe T., Lynch J., Parz-Gollner R., Marion L., Volponi S., Paquet J.-Y., David N. Carss & van Eerden M.R. (eds), 2014. *Breeding numbers of Great Cormorants Phalacrocorax carbo in the Western Palearctic, 2012-2013*. IUCN-Wetlands International Cormorant Research Group Report. - Scientific Report from DCE – Danish Centre for Environment and Energy No. 99 : 224 p.

Debout G. & Marion L., 2004. Grand cormoran. In Cadiou B., Pons J.-M. & Yésou P. (éds), *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine*



(1960-2000). Éditions Biotope, Mèze : 74-81

Cadiou B. & les coordinateurs., 2015a. 5<sup>e</sup> recensement des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (2009-2012). *Ornithos*, 22 : 233-257

Cadiou B., Jacob Y., Provost P., Quénot F., Yésou P. & Février Y., 2015b. *Bilan de la saison de reproduction des oiseaux marins en Bretagne en 2014*. Rapport de l'Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne, Brest : 43 p.

Février Y., Garandeau S., Deniau A., Provost P. & Delisle F., 2015. Recensement des grands cormorans nicheurs des Côtes d'Armor. Années 2014 et 2015. *Le Fou*, 92 : 5-11

Henry J. & Monnat J.-Y., 1981. *Oiseaux marins de la façade*

*atlantique française*. Rapport SEPNEB / MER : 338 p.

Le Mao P., 1997. Les oiseaux nicheurs de la baie de Cancale. *Penn ar Bed*, 167 : 10-14

Marion L., 2014. Recensement national des colonies de grand cormoran *Phalacrocorax carbo* en France en 2012. *Alauda*, 82 : 203-214

Marion L., 2015. *Recensement national des grands cormorans nicheurs en France en 2015*. Rapport SESLG Université de Rennes I, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Direction de l'Aménagement, du Logement et de la Nature : 23 p.

Monnat J.-Y., 1973. Statut actuel des oiseaux marins nicheurs en Bretagne. X. Péléciformes. *Ar Vran*, 6 : 147-160.

**Bernard Cadiou, Jean-Noël Ballot, David Bourles, Yann Jacob, Hélène Mahéo**

Bretagne Vivante

19 route de Gouesnou, BP 62132, 29221 Brest cedex 2

Orom (Observatoire régional des oiseaux marins en Bretagne)



**Jean-Luc Chateigner, Régis Morel,**  
Bretagne Vivante  
MCE, 48 boulevard Magenta, 35000 Rennes

**Gwenaël Dérian**  
3 impasse de la Chataignerie, 56690 Nostang

**Yann Février**  
Geoca  
10 boulevard Sévigné, 22000 Saint-Brieuc

**Armel Deniau, Pascal Provost, Vincent Bretille**  
Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles  
Station LPO de l'Île-Grande, 22560 Pleumeur-Bodou

**François Quénot**  
Centre d'étude du milieu d'Ouessant  
Ar Gouzoul, 29242 Ouessant

**Jérôme Cabelguen**  
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
8 rue du commerce, 56000 Vannes

**Denis Floté, Agathe Larzillière**  
Parc naturel régional d'Armorique  
15 rue aux Foires, BP 27, 29590 Le Faou

**Mikaël Buanic**  
Parc naturel marin d'Iroise  
antenne sud, île Tristan, 29100 Douarnenez

**Franck Delisle, Jérémy Allain**  
Vivarmor Nature  
10 Boulevard Sévigné, 22000 Saint-Brieuc

# BERGERONNETTES GRISES

## COMPLEXE D'IDENTIFICATION

Martin Diraison

### INTRODUCTION

Le plumage de la bergeronnette grise *Motacilla alba* présente toutes les nuances de gris entre le noir et le blanc. Cette caractéristique est soulignée par les différentes appellations géographiques de cet oiseau, grise en France, blanc en latin (*alba*) au Royaume-Uni (White Wagtail) ainsi qu'en Espagne (Lavandera blanca) ou en Italie (Ballerina bianca).

En Europe de l'Ouest, deux sous-espèces se côtoient :

- *Motacilla alba alba*, dont la répartition de nidification est vaste depuis le sud-est du Groenland aux portes de l'Asie, sauf sur les îles britanniques.
- *Motacilla alba yarrellii*, la bergeronnette de Yarrell, quasi exclusivement nicheuse sur les îles britanniques.

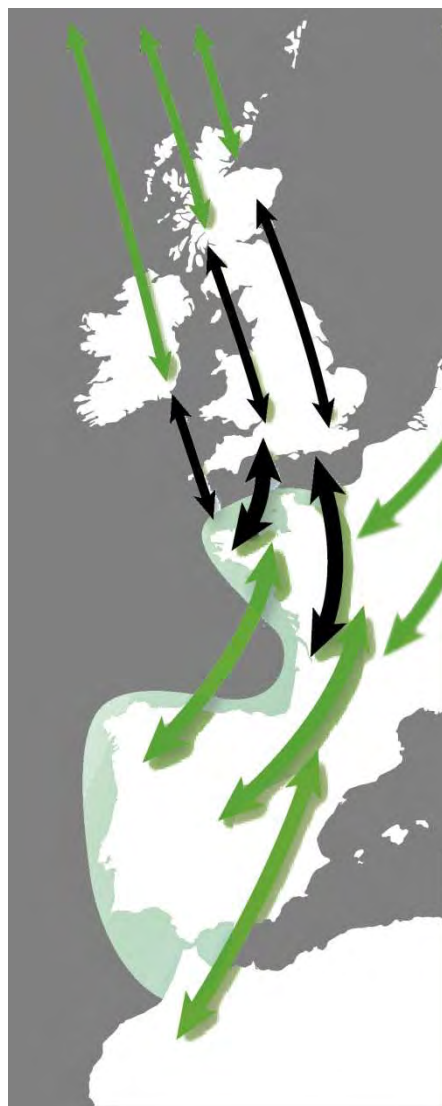


Figure 1 : mouvements post-nuptiaux schématisés de la bergeronnette grise.

Vert : *M. a. alba* / noir : *M. a. yarrellii*.

Modifié de Flegg J. (2004) ; Adriaens P. et al. (2010)

Lors de la migration postnuptiale, de nombreuses populations de bergeronnettes vont glisser vers le sud. Les populations nicheuses de l'ouest de la France rejoignent les terres méditerranéennes voire africaines. Elles sont alors remplacées par les bergeronnettes de Yarrell venues principalement du nord

des îles britanniques (figure 1). Le cœur de l'hivernage de cette sous-espèce est centré sur la Bretagne, les Pays de la Loire et la Normandie.

De novembre à mars, les données de Bergeronnette de Yarrell sont largement dominantes. Pourtant, seule la moitié des individus sont

identifiées à l'échelle subspécifique (Collectif, données du 01/08/2013 au 30/04/2015 in <http://faune-bretagne.org> (extraction le 15/10/15)). Il persiste alors une forte incertitude dans la différenciation des bergeronnettes grise et de Yarrell.

## IDENTIFICATION

Les mâles adultes de Yarrell ne présentent généralement pas de problèmes d'identification tant leur plumage est sombre et uni. En revanche, il est plus difficile de trancher dans les cas des individus aux plumages gris, ce qui est le cas des femelles et des jeunes de 1ère année chez les deux sous-espèces.

Une bonne stratégie d'identification consiste d'abord à s'assurer de l'âge. Cela permet ensuite de procéder par élimination.

Les immatures font une mue post-juvénile partielle entre juin et début octobre incluant toutes les tectrices, petites couvertures et moyennes couvertures, aucune à toutes les grandes couvertures (les 5 internes en moyenne) et aucune à toutes les rémiges tertiaires.

On observe donc des plumes non muées aux côtés de plumes nouvelles. Des contrastes apparaissent.

Un oiseau présentant des grandes couvertures brunes et usées est un immature. Les adultes quant à eux font une mue complète en été et apparaissent avec un plumage neuf en migration ou en hivernage. Il n'y a donc pas de contraste brun dans les grandes couvertures.

Les immatures sont plus complexes à déterminer et il faudra se baser sur des critères d'identification présents en tout plumage. Un des meilleurs critères reste la couleur du croupion, gris sombre à noir chez *yarrellii* et gris clair comme le manteau chez *alba*.

D'autres critères peuvent venir ensuite conforter l'identification, comme ceux présentés sur la planche (figure 2).

De manière générale, lorsque les deux sous-espèces sont présentes en même temps, la comparaison directe permet de mettre en évidence l'aspect plus sombre des *yarrellii*. Il faut se méfier en revanche des individus isolés.

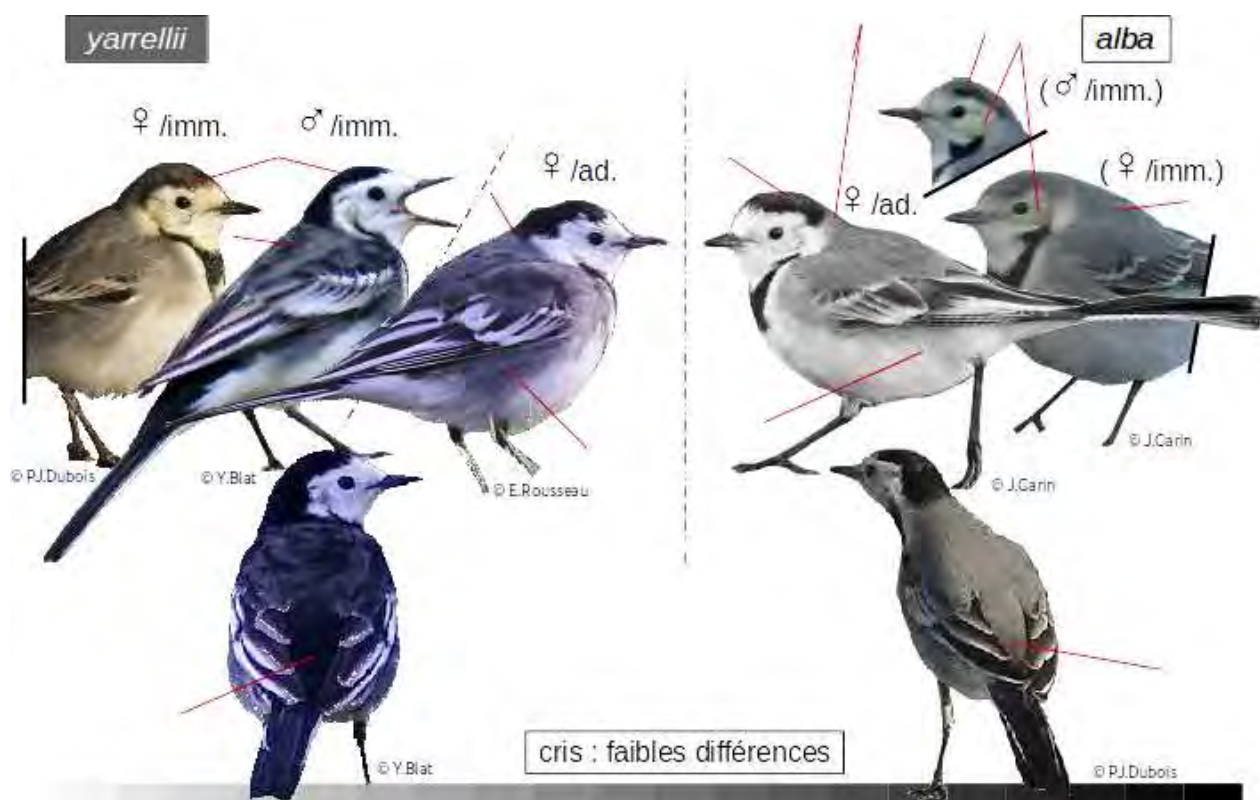


Figure 2 : principaux critères de différenciation des bergeronnettes grise et de Yarrell

Une attention critique toute particulière doit être donnée aux conditions dans lesquelles s'effectuent les observations. En effet, il n'est pas rare que des jeux de lumière viennent fausser le processus d'identification, même sur des critères jugés fiables comme la couleur du croupion ! En cas de conditions lumineuses particulièrement brillantes ou sombres, il faut veiller à observer l'oiseau sous différents angles.

Il existe également des cas avérés d'hybridation entre les deux sous-espèces, dans les îles britanniques et

sur le continent le long de la Manche, notamment. Ces individus montrent en général des caractères communs aux deux sous-espèces et il n'est pas possible de trancher pour l'une ou l'autre. Toutefois, la proportion d'hybrides dans les populations hivernantes est vraisemblablement négligeable.

## SAISIE DES DONNÉES

Les bases de données de saisie en ligne telles que [faune-bretagne.org](http://faune-bretagne.org)

propose plusieurs taxons de bergeronnettes grises. Il est important d'être rigoureux dans le choix du taxon lors de la transmission des données.

- Bergeronnette grise : fait référence à l'espèce Bergeronnette grise, sans distinction de sous-espèce. À utiliser lorsque la sous-espèce n'est pas connue.

- Bergeronnette grise ou de Yarrell : idem.

- Bergeronnette grise (*M.a.alba*) : Fait référence à la sous-espèce alba. Cela signifie que les critères d'identification sont connus et ont été relevés sur le(s) individu(s).

- Bergeronnette de Yarrell : idem mais concernant la sous-espèce *yarrellii*.

## BIBLIOGRAPHIE

Adriaens P., Bosman D. & Elst J., 2010. White Wagtail and Pied Wagtail : a new look. *Dutch Birding*, 32 : 1-22

Alstrom P., Mild K. & Zetterstrom B., 2003. *Pipits and Wagtails of Europe*,

*Asia and North America : Identification and Systematics*. Christopher Helm Publishers Ltd : 496 p.

Demongin L., 2015. *Guide d'identification des oiseaux en main. Les 250 espèces les plus baguées en France*. Beauregard-Vendon : 186p.

Dubois P.J. & Issa N., 2015. Bergeronnette grise / Bergeronnette de Yarrell, in Issa N. & Muller Y. coord., 2015. *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux & Niestlé, Paris : 1408p.

Evans L.G.R. & Cade M., 2011. *The separation of White and Pied Wagtails*, British Birding Association : 15 p.

Flegg J., 2004. *Time to Fly. Exploring Bird Migration*. BTO : 184 p.

<http://birdingfrontiers.com/2011/09/08/1st-winter-white-wagtail-identification/>

**Martin Diraison**

[martin.diraison@gmail.com](mailto:martin.diraison@gmail.com)



# PROTÉGÉES MAIS STIGMATISÉES : QUELLE PLACE POUR LES ESPÈCES INDESIRÉES ?

Yann Février

Alors que nous soufflons en 2016 les 40 bougies de la Loi sur la Protection de la Nature en France, les relations difficiles entre l'Homme et certaines espèces continuent d'occuper le devant de la scène. Bien sûr, la situation s'améliore : massacres à grande échelle et éliminations systématiques ont cessé, semble-t-il. Nombre d'espèces d'oiseaux sont désormais protégées par la Loi mais les pratiques d'antan ont laissé place aujourd'hui à des pratiques plus insidieuses et pas toujours simples à combattre ou évaluer : les dérogations d'effarouchement ou de destruction d'espèces protégées ! Si l'on peut déjà raisonnablement s'interroger sur cette notion même de dérogation, il faut surtout se

questionner sur les proportions et la systématisation de ces outils. À l'échelle d'un département comme les Côtes-d'Armor, une espèce protégée et nouvellement inscrite sur la Liste Rouge Régionale comme le goéland argenté *Larus argentatus* fait ainsi l'objet de nombreux arrêtés et dérogations, reconduits quasiment au fil des ans : des centaines d'individus sont tués chaque année sur les parcs mytilicoles et zones industrielles, des centaines de nids font l'objet de stérilisation... Le choucas des tours *Corvus monedula*, lui aussi, est devenu la nouvelle bête noire et le bouc émissaire d'un monde agricole en crise. Citons également le cas de l'hirondelle de fenêtre *Delichon*

*urbicum*, devenue une nouvelle cible des habitants en mal de propreté, la bernache cravant *Branta bernicla* qui se reporte sur les cultures d'hiver, le faucon pèlerin *Falco peregrinus* dont le régime alimentaire inquiète certains gestionnaires...

Tout ceci pose une vraie question sur l'acceptabilité des espèces et de la biodiversité au sens large dans la société d'aujourd'hui et de demain. Si d'un côté, on constate les effets bénéfiques de la sensibilisation vis-à-vis de certaines pratiques ou de certains groupes (oiseaux des jardins, auxiliaires...), de l'autre on recense une intolérance croissante envers certaines espèces considérées comme gênantes et plus globalement une « Peur de la Nature », titre d'un célèbre opus de François Terrasson. Au-delà des efforts de sensibilisation, quel est alors notre rôle de naturaliste et d'association de protection de la Nature dans ce contexte ? Seulement jouer le rôle d'expert et accompagner par des études ces pratiques ou se concentrer à lutter contre cette peur systématique de la Nature que l'on stigmatise tour à tour comme concurrentielle, dangereuse ou trop banale.

*« Aujourd'hui comme hier, nous donnons dans le simplisme : faire semblant d'avoir peur, donc tuer ! Eliminer ceux qui nous effraient ou qui nous gênent ! Nous appelons cela "contrôler", "limiter" ou "maîtriser". Nous nous débarrassons sans*

*vergogne de ces créatures qui contestent, par leur force, leur vitesse ou leur beauté, notre autoproclamée supériorité sur la « création ». Nous n'admettons aucune concurrence, fût-elle imaginaire ou fantasmée. » Yves Paccalet*

## INTRODUCTION

Nulle région du globe ne semble épargnée. La France a ses exemples criants. Sur l'île de la Réunion, les requins sont devenus les ennemis publics numéros 1... et leurs défenseurs avec eux. Dans le sud-est de la France, on crie au loup depuis son retour dans les années 1990, bouc émissaire d'un élevage ovin modernisé, cible rêvée et ennemi culturel éternel. Et en Bretagne ? Point de grand prédateur en vue car déjà tous exterminés depuis des lustres dans une région en pointe des industrialisations et intensifications de l'agriculture, de la pêche et du tourisme. Mais tout de même quelques espèces protégées qui attisent les esprits et parfois les haines. Deux font surtout parler d'elles depuis plusieurs années dans des contextes toutefois différents : le goéland argenté et le choucas des tours.

Pour conserver la possibilité de limiter les espèces et contourner les restrictions par exemple lors de gros projets industriels, la Loi française

s'est dotée de l'insidieux système des dérogations, dites « dérogations espèces protégées ». Celles-ci sont devenues progressivement une part croissante et non négligeable du travail des autorités qui les délivrent et les jugent mais aussi des associations de protection de la Nature avec des positions pas toujours claires et partagées. Bien que prudents, les services de l'Etat restent routiniers dans ce domaine et les reconductions tacites durant des décennies le montrent. Du côté des associations et des naturalistes, le débat est également ouvert. La réinstallation du faucon pèlerin et plus globalement la farouche volonté de conservation des colonies de sternes en Bretagne l'illustre assez bien. Conserver une espèce à tous les prix, même celui de détruire une autre espèce protégée et menacée... Enfin le grand public aussi à son mot à dire et même le plus important. Se pose alors la question même de l'acceptabilité de la Nature, une notion auxquels nous nous heurtons chaque jour. Il suffit de discuter « oiseaux des jardins ». Tout le monde, ou presque, vous dira « quel bonheur c'est d'observer ces charmantes petites mésanges à la mangeoire » mais en ajoutant très rapidement un bémol sur « ces saletés d'étourneaux qu'il faut chasser, sans parler des pies ». Le travail est là. Il ne s'agit pas seulement de sensibiliser les gens à une « belle nature », à des espèces « acceptables » mais bien de leur

faire comprendre que la Nature forme un tout dont l'Homme est une composante comme les autres. Quel intérêt de promouvoir mangeoires et nichoirs si l'on persécute dans le même temps d'autres espèces et que l'on vaporise des pesticides à tout va ? On croit compenser mais on multiplie en fait les problèmes en additionnant des actions antagonistes de gestion du territoire. Autre exemple récent lors du colloque Atlas de la Biodiversité Communal à Saint-Brieuc en septembre 2015, d'un intervenant faisant la promotion des aménagements pour la biodiversité en ville et montrant un splendide toit végétalisé favorable aux plantes pionnières mais... aussi à des espèces non souhaitées par les collectivités, comme les goélands argentés. Alors outre une biodiversité « ordinaire », il existerait aussi une biodiversité « acceptable » ? Se posent donc des questions nouvelles car il ne s'agit plus de savoir quelles espèces protéger mais bien comment sauver des espèces protégées qui sont détruites sous couvert de légalité. Sans compter la tolérance énorme qui concerne les destructions d'espèces ou d'habitats. Mais la réponse trop souvent entendue : « il y a d'autres problèmes plus graves à gérer ou traiter » apporte une fin de non recevoir.

*« Il n'y a rien d'inutile en nature ; non pas l'inutilité même. » Montaigne*

## POURQUOI DES DÉROGATIONS ?

Pour rappel, trois conditions sont strictement nécessaires pour qu'une dérogation soit accordée :

1. que le projet corresponde à l'un des 5 cas mentionnés au 4° de l'article L411-2 (ci-dessous)
2. qu'il n'y ait pas d'autre solution satisfaisante ayant un moindre impact
3. que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Pour être éligibles, une demande de dérogation doit donc s'appuyer sur l'un des 5 objectifs suivants (article L411-2, 4°) :

- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels
- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique
- d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction...
- e) Pour permettre, dans des conditions contrôlées et limitées, la prise ou détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens



*Photo 1 : le goéland argenté fait l'objet de dérogations annuelles de destruction par tir en baie de Saint Brieuc (Sein-Finistère, mai 2015). T. Quelennec*

## LE PROBLÈME DES DÉROGATIONS

Pourquoi les dérogations posent aujourd'hui problème ? On peut le résumer en quelques points. Premièrement, une étude préalable sur les dégâts engendrés par l'espèce visée par la demande de dérogation doit être opérée ce qui n'est, la plupart du temps, pas le cas. Deuxièmement, les demandes concernent généralement le niveau le plus fort (destruction) alors que des solutions alternatives existent et doivent être testées avec publication d'un bilan avant de passer à une solution radicale. Et enfin, les demandes de dérogations sont souvent reconduites de manière tacite sans avoir évalué le bilan des dérogations octroyées par le passé (sur les populations, sur l'efficacité de la méthode...) ni étudier la réduction ou la non reconduction de la dérogation. Ces demandes sont faites à large échelle et souvent à la louche. On demande donc à stériliser tous les nids de goélands d'une commune ou à effaroucher tous les goélands de l'ensemble des parcs mytilicoles d'un département. En ne ciblant pas les problèmes et en ne les étudiant pas, on ne les résout pas. Ensuite, les espèces concernées deviennent rapidement les boucs émissaires des plaignants et d'activités déjà en crise comme évoqué précédemment. Comme le loup et l'élevage ovin, le choucas devient la goutte d'eau

insupportable dans l'agriculture bretonne et le goéland le bourreau des conchyliculteurs. Dès lors que l'on s'attaque à l'économie, même à petite échelle, la protection de la Nature fait bien pâle figure et pourtant les répercussions de ces actions de régulation peuvent être importantes. Car la stigmatisation récurrente des espèces concernées, par voie de presse et après moult déformations leur confère une image de « nuisible » ou « peste biologique » auprès du grand public. Tout le monde en Bretagne vous dira que le goéland est un rat du ciel, qu'il y en a beaucoup (trop) et même de plus en plus (alors qu'il chute dramatiquement). Ce summum de l'interventionnisme et de sélection qu'est la destruction d'espèces ciblées devient vite une habitude et même une norme ! Les mytiliculteurs évoquent presque une tradition « de génération en génération ». Du coup, l'arrêt, même logique et justifié de ces dérogations, va forcément poser interrogations et même conflits, ce qui est le cas avec la mytiliculture ces dernières années. À ne pas vouloir se poser la question de l'évaluation et de la reconduction des dérogations, on ne fait donc qu'amplifier le problème à venir...

## L'EXEMPLE DU GOÉLAND ARGENTÉ

Si l'on prend l'exemple du goéland argenté pour le seul département des



Côtes-d'Armor, le constat est déjà édifiant.

La profession mytilicole opère depuis le début des années 1980 des effarouchements et des tirs létaux à hauteur de 400 goélands par an (théoriquement uniquement argentés). Depuis, l'arrêté a été reconduit tacitement chaque année sans aucun contrôle, aucune étude pour en étudier l'efficacité, l'intérêt ou le bon respect. Pourtant, l'analyse de quelques tableaux de chasse est assez criante. Certaines années voient ainsi un dépassement du quota prévu à l'Arrêté. Le nombre élevé de jeunes individus peut laisser douter des identifications des tireurs, même aguerris. La méthode ensuite avec des oiseaux laissés à agoniser pour être plus efficaces auprès de leurs congénères. Des oiseaux protégés par la loi mais cloués sur les bouchots au titre d'épouvantail (quelle belle image des moules de bouchot !). Enfin, quid du dérangement sur les autres espèces ? À des périodes (de juin à novembre surtout) où les baies concernées sont riches en oiseaux dont certains sensibles et menacés. Et la cerise sur le gâteau ? Cette pratique s'opère sur ou à proximité de Zones de Protection Spéciales, des zones Natura 2000 définies au titre de la Directive Oiseaux, sans qu'aucune étude d'incidence ou d'évaluation n'ait jamais été demandée. Il s'agit encore actuellement du seul département de France où cette pratique persiste avec l'aval des autorités. Dans le

Département de la Manche, le Préfet a dû stopper cette pratique suite à une plainte de l'association Manche Nature sur un arrêté du même type en 2011. Cette même année, le GEOCA prenait connaissance de la situation costarmoricaine et demandait des comptes et surtout que la Loi soit respectée à savoir que soient justifiées ces demandes par des études rigoureuses et neutres. Pourquoi ne pas tester des méthodes alternatives ? Pourquoi ne pas changer les pratiques ? Pourquoi autoriser les professionnels à étaler les broyats de moules non consommées sur les vasières à proximité même des bouchots et des naissains, attirant irrémédiablement des goélands opportunistes qui peuvent occasionner des dégâts ?

Au départ impliquée dans le processus de concertation, le GEOCA a finalement refusé d'y participer sachant que les mytiliculteurs devaient eux-mêmes chiffrer les impacts et les dégâts des goélands sur leurs parcs et que l'étude pressentie manquerait de rigueur scientifique. Juges et parties ? Une concertation à la mode française... Depuis 2011 donc et suite à notre demande, une étude est censée voir le jour mais n'a toujours pas été réalisée malgré une clause conditionnelle des deux derniers Arrêtés Préfectoraux. Car si les tirs avaient été suspendus, ils ont repris avec un quota moindre mais toujours



basé sur du vide : 100 oiseaux en 2014 et 50 en 2015.

L'industrie agro-alimentaire a également obtenu certaines dérogations de destructions de goélands avec un quota de 100 oiseaux tuables annuellement (et tués puisque les quotas atteignent généralement le seuil à quelques individus près) sur le site des abattoirs de Kerméné à Collinée. Sur d'autres sites comme la Cooperl (Lamballe) ou une laiterie de Créhen, des effarouchements et stérilisations ont également été menés.

Concernant le monde agricole, les demandes sur le goéland argenté restent ponctuelles mais existent avec des autorisations de tirs (jusqu'à 10 oiseaux à Paimpol pour des dégâts sur des serres) en plus de l'effarouchement plus classique.

Les communes ou certaines zones commerciales sont également devenues les premiers demandeurs de dérogations du fait d'une volonté de stériliser les nids de goélands (toutes espèces confondues). Cette pratique, apparue dans les années 1990 en même temps que les premières colonies urbaines, s'est surtout intensifiée en France depuis les années 2000. Seule quatre communes sont concernées aujourd'hui dans le département : Saint-Brieuc, Languieux, Pléneuf-Val-André et Saint-Quay-Portrieux. Là encore, le bât blesse car les dérogations sont accordées sur des plaintes très localisées et justifiant

rarement aux articles les définissant (intérêt public majeur, cause sanitaire ou de sécurité...). Sur quels points des articles de loi s'appuient donc ces dérogations qui se systématisent en ville pour répondre à quelques plaintes ponctuelles liées le plus souvent au bruit ? À Saint-Brieuc, les bilans annuels font état d'une vingtaine de plaintes annuelles, soit un pourcentage très faible de la population. Mais les stérilisations ne sont pas ciblées aux secteurs de plainte. Elles ciblent surtout les zones de concentration en nids, pas toujours liées aux plaintes comme nous avons pu le constater en 2015 à Dinan. (GEOCA, 2015) Le coût de l'opération ? Supérieur à 10 000 euros annuels au profit d'entreprises spécialisées. Et les causes d'attraction des goélands ? Poubelles, gestion des déchets, notamment les jours de marché, nourrissages par les riverains... ? Il est toujours plus simple d'aller au plus court : tuer le problème plutôt que de l'enrayer. En Côtes-d'Armor, les euthanasies de poussins ne semblent pas avoir été sollicitées, au contraire d'autres sites bretons. Mais il reste aussi le cas des autres espèces. Tous les bilans font état de goélands argentés mais à Dinan par exemple, l'inventaire mené en 2015 a permis de montrer que 25% des nicheurs urbains étaient des goélands bruns *Larus fuscus* et pire, que des sites problématiques étaient ceux où le goéland brun est majoritaire (GEOCA, 2015)...

Enfin, le dernier secteur à faire des demandes de dérogation est bien connu puisqu'il s'agit des associations de Protection de la Nature. Depuis les années 1970, une demande annuelle de destruction et d'effarouchement est ainsi déposée par un gestionnaire d'îlots où nichent les sternes. Sous couvert de conservation d'espèces, on procède à la stérilisation des œufs, à la destruction de poussins et d'adultes (plusieurs centaines au total), notamment par empoisonnement !

Au total, entre 12 000 et 15 000 goélands argentés auraient donc été détruits légalement depuis les années 1980 pour le seul département des Côtes-d'Armor avec des pics à 500 oiseaux par an (ce qui représente pour indication 6,3% de la population nicheuse actuelle du département). Auxquels il faut ajouter entre 10 000 et 15 000 œufs stérilisés au cours des 10 dernières années (sur seulement 6 sites).

Outre ces incidences directes, les Collectivités, demandeuses de dérogations et la presse donnent clairement une image de nuisibles aux goélands avec un esprit de fierté de destruction. Il suffit de lire les articles de presse lors des opérations de stérilisation, articles pour lesquels nous avons déjà réagi (le responsable municipal ironisant même sur « Les défenseurs des goélands seraient le plus souvent des personnes venues de grandes villes et qui trouvent ça joli »). Cette stigmatisation sème le

trouble sur le statut même de l'espèce. Les dérogations, qui demeurent des exceptions à la loi, deviennent presque la règle à suivre avec toutes les dérives que l'on constate. Certains particuliers ou professionnels pensent pouvoir faire de même (cas de maltraitance ou de destruction par des particuliers, des riverains...). Les dérives sont nombreuses : ramassages et envois de poussins aux centres de soins pour exporter le problème (centres qui se retrouvent débordés au printemps), plusieurs cas de destructions volontaires de poussins rapportés, y compris par des salariés des entreprises intervenant pour la stérilisation ! Même d'autres associations ou structures en viennent à se demander ce que font les associations naturalistes. Pour exemple Sea Shepherd a lancé une opération de sauvetage des goélands à Lorient, plus importante colonie urbaine de France.

Si l'on regarde l'évolution des populations départementales et régionales de goéland argenté, et que l'on fait le parallèle avec les destructions et limitations que subit l'espèce, le raccourci est facile entre la chute des effectifs et une pression croissante. Même si les raisons de ce déclin sont ailleurs, la situation ne peut perdurer, ceci d'autant que le goéland argenté a été logiquement inscrit sur la Liste Rouge Régionale des oiseaux nicheurs publiée en 2015 (GIP-Bretagne Environnement, 2015).

Ce statut jugé Vulnérable n'est plus compatible avec toutes les destructions dont il fait l'objet et surtout les dérogations ne devraient plus pouvoir être accordées du simple fait qu'elles ne peuvent remplir l'une des conditions initiales de non atteinte à l'état de conservation des populations concernées. Que vont donc faire les services de l'Etat après avoir systématisé et même simplifié les dérogations, les rendant même pluriannuelles pour la stérilisation des œufs de goélands ? Nous y serons attentifs et avons déjà demandé officiellement à la Préfecture de modifier sa position dans ce sens.

Suite à ce lourd et triste constat, on peut se poser la question du rôle de nos associations ? Doit-on se contenter d'études et de constats pour accompagner cette gestion d'espèces gênantes ou qualifiées de l'être (puisque aucune étude ne montre ou ne quantifie cette gêne). Ou bien serait-ce plus pertinent de s'attaquer à la source du problème à savoir la perception humaine de ces espèces et de la peur souvent transformée en gêne. Ne doit-on pas axer nos efforts sur la communication, et la sensibilisation en amont ? Et surtout, montrer l'exemple...

*« La protection (de la nature) a pour but de construire un bouclier contre l'attaque, mais en aucun cas de faire cesser l'attaque » François Terrasson*

*« Les protecteurs de la nature sont devenus des gestionnaires de la biodiversité. Ils devraient se contenter de ne s'occuper que des problèmes de société, et notamment des réactions anti-nature, et laisser la nature gérer elle-même ses "contradictions". Car les sites maintenus par la gestion sont identiques à la situation d'un patient sous respirateur artificiel. » J.C. Génot*

## **L'EXEMPLE DU CHOUCAS DES TOURS**

Dès 2012, le GEOCA est invité aux premières réunions sur le problème « choucas ». Avec l'exemple du Finistère débordé par les plaintes, se met en place une « incitation à la plainte » afin de mieux agir préventivement... (beaucoup de plaintes sont farfelues ou imprécises à l'époque). Dès le départ, nous sommes les seuls défenseurs de l'oiseau au milieu des professionnels agricoles et des chasseurs peu aimants des corvidés. Un vocabulaire péjoratif récurrent est utilisé jusque dans les Arrêtés. Ainsi, la « prolifération » justifierait à elle seule la destruction.

Pour la plupart des gens autour de la table, le simple fait qu'une population augmente indiquerait un déséquilibre anormal qu'il faut contrer... par tous les moyens. En 2014, 7 plaintes sérieuses sont enregistrées en Côtes-

d'Armor et donnent lieu à des autorisations préfectorales de destruction pour un total de 1 750 Choucas au cours de l'année 2015 (contre 0 en 2014). Les quotas se basent sur des estimations des plaignants et louvetiers (validées semble-t-il par l'ONCFS) et concernent 25% des effectifs observés ! Soit bien plus que ne préconisaient (par avis seulement consultatifs) le Conseil National de Protection de la Nature (maximum de 700 pour le Département) et la DREAL Bretagne (maximum 500). Cette méthodologie très discutable de mise au point des quotas à partir de chiffres peu fiables aboutit donc à une dérogation elle-même très discutable : aucune limitation dans le temps ou l'espace, tirs au dortoir, tirs toute l'année y compris au printemps, pas de solution alternative évoquée, aucune restriction sur les impacts potentiels sur les autres espèces... Par ailleurs, comme dans le cas du goéland, aucune étude préalable sur les impacts réels engendrés n'a été conduite (quelle perte de rendement ? Quelle part réellement imputable au choucas ? À quelle période ? Quel lien avec les pratiques ? Quel bilan des actions de régulation en Finistère ?

En 2015, une réunion régionale est organisée. Tout le monde a bien conscience que les dérogations et les tirs ne servent à rien sauf à « calmer » les agriculteurs victimes de dégâts. La nécessité d'une étude

régionale est partagée mais l'objectif annoncé est clair : établir un « quota de destruction de choucas » pour calmer la profession agricole. Est-ce cautionnable ? Pas pour le GEOCA qui en tant qu'Association de Protection de la Nature ne souhaite pas participer à une étude dont l'objectif est de déterminer un nombre d'oiseaux protégés à « exterminer », sachant de plus que les adhérents et bénévoles sont clairement opposés à cette destruction. Bretagne Vivante se positionne en revanche pour la réalisation d'une étude régionale sur l'espèce. Répondra-t-elle à la question ? Permettra-t-elle de renforcer la place des solutions alternatives (pas ou peu évoquées) ? Quelle place fera-t-elle à la communication et la sensibilisation ?

## CONCLUSION - PERSPECTIVES

De nombreux constats et besoins émergent des quelques exemples et expériences décrites ici. Tout d'abord, la nécessité de prise en compte des statuts revus et leur actualisation régulière. Le devoir également pour les services de l'Etat de publier les bilans des actions (dérogations et résultats) à diverses échelles. Il est actuellement aberrant qu'aucun bilan départemental, régional ou national ne soit réalisé, publié et accessible. On ne sait pas combien d'individus protégés sont ainsi détruits chaque année malgré les bilans précis fournis

par chaque organisme demandeur de dérogation. Alors même que l'on peut connaître aisément les bilans d'espèces gibiers ou d'autres informations d'un simple clic, les dérogations à la loi, qui sont bien moins nombreuses ne sont pas disponibles. Pourquoi ?

Nous réclamons également des études neutres et rigoureuses sur les impacts réels des espèces incriminées et sur les solutions envisageables pour éviter et réduire les impacts sans nuire directement aux populations. Nous recommandons de ne pas systématiser les dérogations comme c'est le cas aujourd'hui. C'est par exemple un non sens total d'aller vers une simplification qui banalise encore plus la dérogation (dont la validité passe de 1 à 3 ans avec un dispositif simplifié et une consultation uniquement régionale du Conseil Scientifique...). Le problème des espèces jugées « gênantes » nécessite une réflexion globale (échelle nationale et régionale), qu'il s'agisse d'espèces protégées ou non (étourneau sansonnet *Sturnus vulgaris*, corneille noire *Corvus corone*, pie bavarde *Pica pica*, corbeau freux *Corvus frugilegus*...). Il apparaît essentiel de travailler sur l'aspect sociologique de l'environnement auprès du grand public et des professions concernées : acceptabilité de toutes les espèces et de la Nature environnante. Plus globalement, cela revient à mieux

gérer cette peur de la Nature et sa transmission aux Collectivités ? De simples observations ou signalements d'espèces sont classés par les mairies comme des « plaintes » nécessitant une action en retour. À Saint-Brieuc et alentour, les cas sont nombreux : volonté de battues au renard dans Saint-Brieuc après de simples observations de riverains, plaintes d'agressions par des hannetons à Trégueux, sans oublier les fameux cas d'« agressions » liées aux jeunes goélands ou aux nicheurs de buse variable *Buteo buteo*.

Notre responsabilité à tous est engagée. À trop vouloir « encenser » ou communiquer sur certaines espèces (auxiliaires, oiseaux des jardins, espèces menacées), on participe aussi parfois à stigmatiser les autres, les prédateurs, les opportunistes, les banals... Il faut donc absolument revenir aux fondements et objectifs mêmes de nos associations : protéger la Nature dans son ensemble et pas seulement certaines espèces, savoir jusqu'où aller, où s'arrêter ? Éviter également de se disperser dans des conflits inter-associatifs qui dévalorisent les travaux et positions de chacun.

## BIBLIOGRAPHIE

Cadiou B., 2002. *Les oiseaux marins nicheurs de Bretagne*. Bretagne Vivante-SEPNB. Les cahiers

naturalistes de Bretagne. Conseil Régional de Bretagne, 135 p.

Cadiou B. & les coordinateurs régionaux, coordinateurs départementaux et coordinateurs espèce, 2013. *Cinquième recensement national des oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine 2009-2012*. Rapport GISOM et AAMP.

Février Y., Théof S., Le Nuz M. & Cadiou B., 2014. Les oiseaux marins nicheurs des Côtes-d'Armor, synthèse du recensement 2009-2012. *Le Fou*, 90 : 5-31

GEOCA, 2015. *Etat des lieux de la population nicheuse de goélands de la ville de Dinan (Côtes d'Armor)*. Rapport Ville de Dinan. 33 p.

GIP-Bretagne Environnement, 2015. *Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale. Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne*. 9 p.

## REMERCIEMENTS

Merci aux personnes ayant mis à disposition les informations utiles à ce diaporama : (DREAL Bretagne)... toujours en attente de la DDTM 22... Merci surtout à tous les naturalistes, ornithologues, écrivains, artistes qui par leurs discussions ou écrits permettent de faire avancer la réflexion et prendre du recul sur des sujets aussi délicats. Merci à Myriam Jamier pour la relecture et les éclairages.

Yann Février  
[y.fevrier@wanadoo.fr](mailto:y.fevrier@wanadoo.fr)



# CINQ ANNÉES DE SUIVI DE LA MIGRATION POSTNUPTIALE DES PASSEREAUX SUR LE SITE DE LA COTENTIN (PLANGUENOUAL) 2010-2014

Irène Nègre  
Michel Plestan  
Sébastien Théof  
François Hémer  
Sandy Garandeau  
Yann Février

## INTRODUCTION

Plus de 120 sites de migration sont répertoriés en France, tant pour les suivis protocolés à long terme que pour ceux plus occasionnels et ponctuels (Jaffré *et al.*, 2013). La majorité de ces sites concerne des espèces continentales (88 % des heures de suivi réalisées) contre 12 % pour les espèces pélagiques. La pression d'observation est nettement supérieure en automne pour le passage postnuptial (75 % contre 25 % en pré-nuptial). La répartition des sites sur le territoire français reste hétérogène avec des régions présentant de nombreux sites de

suivi, contrastant avec des zones vides de tout suivi migratoire (Jaffré *et al.*, 2013). En Bretagne, les suivis concernent essentiellement les oiseaux marins, avec quelques sites de seawatch suivis plus ou moins régulièrement comme le sémaphore de Brignogan ou l'île d'Ouessant (Finistère). Les îles bretonnes comme Ouessant ou Sein sont cependant connues de tous les ornithologues comme lieu de halte migratoire pour les passereaux à l'automne. En Bretagne, seul le site de la Cotentin dans la baie de Saint-Brieuc a fait l'objet d'un suivi régulier ces dernières années (de 2010 à 2015).

## LA COTENTIN : UN SITE D'IMPORTANCE RÉGIONALE

Déjà mis en évidence au début des années 1990 (Garoché & Sohier, 1994), le couloir migratoire du littoral oriental de la baie de Saint-Brieuc fait depuis 2010 l'objet de suivis automnaux menés de manière entièrement bénévoles. Les comptages débutent au lever du jour jusqu'en fin de matinée en fonction de l'importance du flux comptabilisé, avec des vents de sud de force faible à moyenne (Février *et al.*, 2011).

Entre 2010 et 2014, près de 400 heures d'observation ont permis de comptabiliser plus d'un million de migrateurs, le plaçant comme le principal site de migration de passereaux suivi en Bretagne avec

216 640 migrateurs dénombrés chaque année en moyenne pour environ 80 heures de suivi. Le record a été atteint en 2011 avec 335 048 oiseaux, un total nettement supérieur à la moyenne avec une importante pression d'observation. Les effectifs comptabilisés présentent une forte variabilité interannuelle (fig. 1), de 107 406 individus (2010) à 335 048 (2011). En 2011 et 2012 à pression d'observation quasiment égale (96 et 100 heures de suivi), on constate ainsi une nette différence des effectifs comptabilisés (Théof & Plestan, 2013). En 2011, le 29 octobre figure comme journée record avec 64 471 migrateurs dénombrés, dont une majorité de pinsons des arbres (9 000 individus/heure).

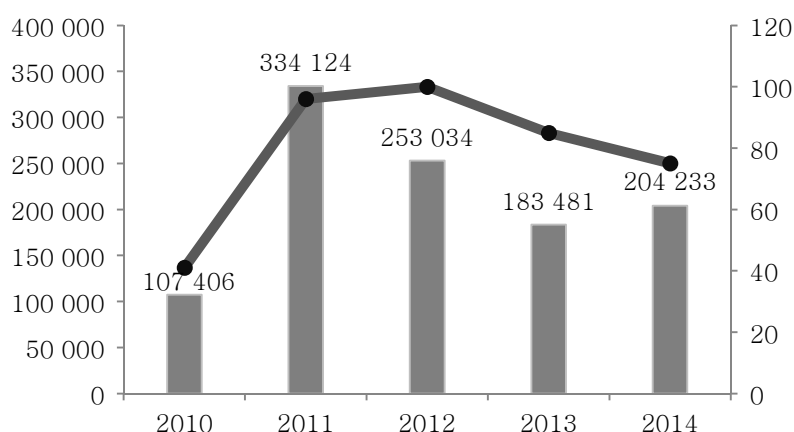


Figure 1 : variabilités interannuelles des effectifs comptabilisés et de la pression d'observation (volume horaire)

## PHÉNOLOGIE DE PASSAGE

Les premiers passages se font ressentir à la fin du mois de septembre (hirondelles, bergeronnette

printanière *Motacilla flava*...) L'importance du flux progresse ensuite nettement au cours du mois d'octobre et le pic de passage est généralement atteint à la fin du mois

d'octobre, en moyenne au cours de la semaine 44 (fig. 2). Le flux s'essouffle ensuite à la fin du mois de novembre. Cette phénologie de passage est très similaire aux résultats des suivis effectués aux falaises de Carolles, avec un pic constaté fin octobre

(Mathieu Beaufiles, *comm. pers.*). Néanmoins on constate une variabilité interannuelle des pics de passage (fig. 3), pouvant être expliquée par des conditions météorologiques variables durant le mois d'octobre.

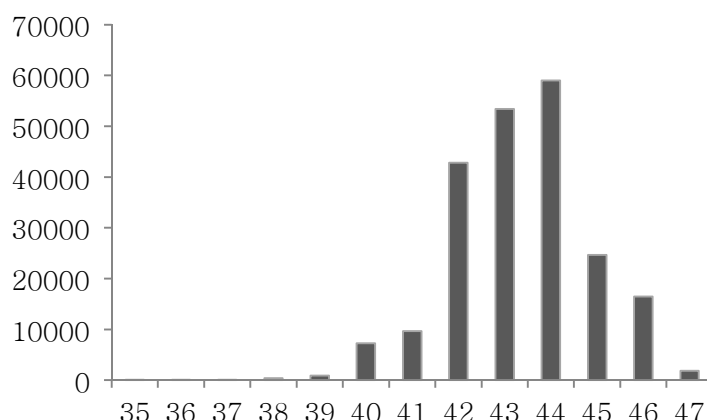


Figure 2 : phénologie de passage (moyenne par semaine) sur la période 2010-2014

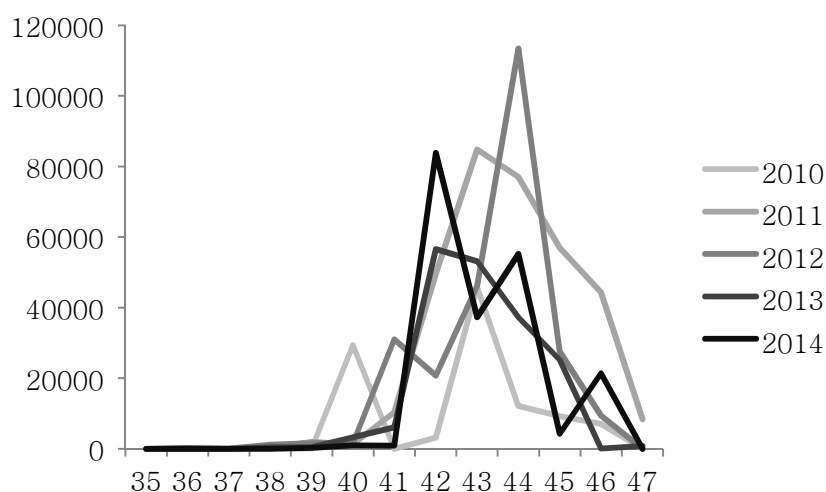


Figure 3 : variabilité interannuelle des effectifs comptabilisés par semaine sur la période 2010-2014

## LE SPECTRE D'ESPÈCES CONTACTÉES

Les espèces dominantes observées sur la période 2010-2014 restent

constantes avec le pinson des arbres *Fringilla coelebs* largement en tête (145 605 en moyenne soit 67 % du total), devant l'étourneau sansonnet

*Sturnus vulgaris* (56 965 en moyenne soit 26 % du total), l'alouette des champs *Alauda arvensis* et le pipit farlouse *anthus pratensis* (fig. 4 & fig. 5). En moyenne, ces 4 espèces dépassent le seuil des 1 000 individus comptabilisés. Les espèces effectuant

une migration « rampante » (mésanges, roitelets et pouillots) sont en revanche peu représentées et leur effectif annuel reste inférieur à 1 % du total annuel. La configuration du site limite probablement le taux de détection de ces espèces.

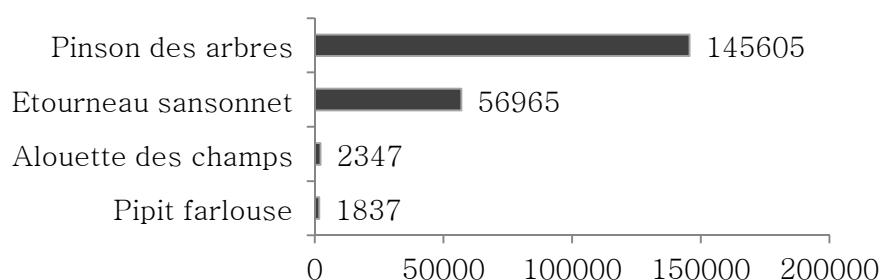


Figure 4 : espèces contactées dont les effectifs moyens annuels sont supérieurs à 1000 individus (2010-2014)

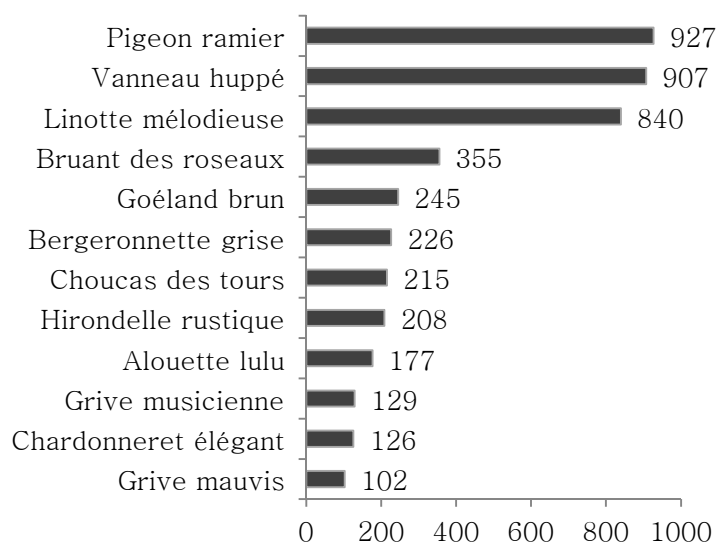


Figure 5 : espèces contactées dont les effectifs moyens annuels sont supérieurs à 100 individus (2010-2014)

## LES ESPÈCES IRRUPTIVES

Les phénomènes d'irruption sont bien détectés sur le site : Tarin des aulnes *Carduelis spinus*, pinson du nord *Fringilla montifringilla*, bec-croisé des sapins *Loxia curvirostra*, geai des

chênes *Garrulus glandarius*, mésange noire *Parus ater*... Ces phénomènes migratoires cycliques présentent de fortes variations interannuelles. Les années 2010 et 2012 présentent ainsi d'importantes irrptions de pinson du nord, tarin des aulnes et geai des

chênes (fig. 6 & fig. 7). En 2010, les espèces irruptives représentaient jusqu'à 8 % de l'effectif total comptabilisé, dont 4 980 tarins des aulnes. Ce type de suivi permet donc de quantifier ces phénomènes d'irruption, également constaté par les ornithologues locaux.

Un outil tel que le comptage annuel Oiseaux des jardins permet également de noter et de mesurer ces « invasions » dans le département. La comparaison des résultats de l'opération Oiseaux des jardins et du suivi à la Cotentin sur la période 2010-2014 montre en effet des

similarités concernant les abondances de pinson du nord et de tarin des aulnes notamment pour les hivers 2010-2011 et 2012-2013, confirmant ainsi des irruptions de ces espèces (fig. 8).

Des migrateurs plus rares ou occasionnels sont aussi parfois détectés à l'occasion de ces suivis : martinet pâle *Apus pallidus*, pipit rousseline *Anthus campestris*, pipit de Richard *Anthus richardi*, bruant lapon *calcarius lapponicus*, grue cendrée *Grus grus*, bruant des neiges *plectrophenax nivalis*, etc.

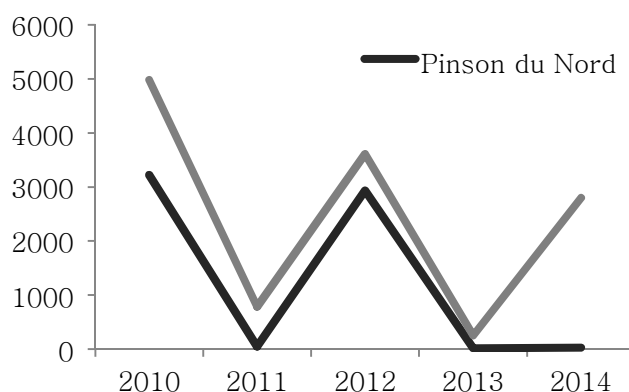


Figure 6 : variation interannuelle des effectifs de pinson du nord et de tarin des aulnes (2010-2014)

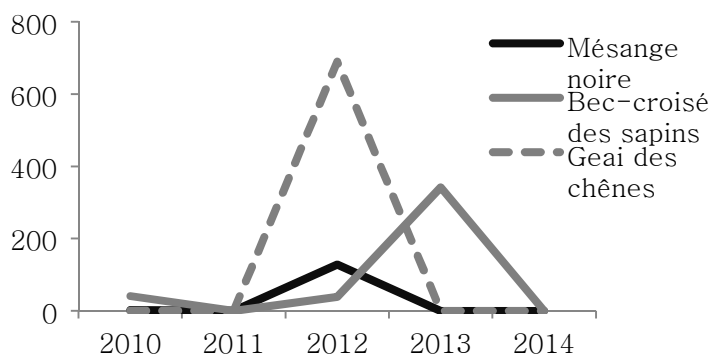


Figure 7 : variation interannuelle des effectifs de mésange noire, bec-croisé des sapins et geai des chênes (2010-2014)

## COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITES DE MIGRATION

Comme vu précédemment, la Cotentin se révèle être un site d'importance régionale. En comparant les données brutes de plusieurs sites de suivi sur la façade Manche /

Atlantique (source Migraction.net), le site des falaises de Carolles (Manche) et du Banc de l'ilette (baie de Somme) arrivent sans surprise en tête avec des effectifs moyens annuels proche du million et de 600 000 individus pour la période 2010-2014 (fig. 9).

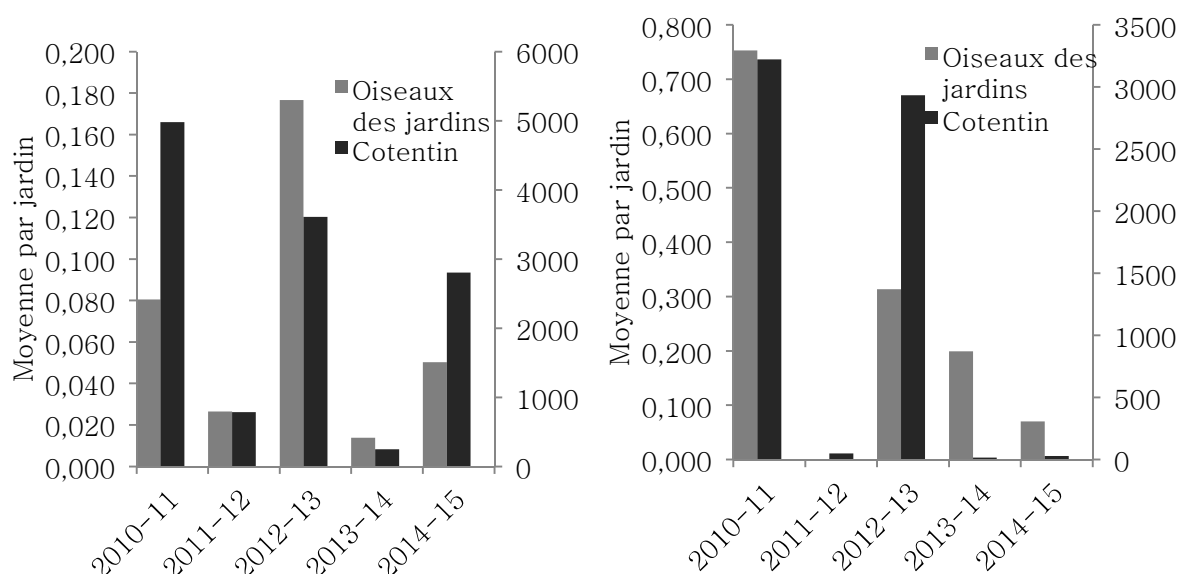


Figure 8 : comparaison des effectifs de tarin des aulnes (gauche) et de pinson du nord (droite) d'après les résultats du comptage Oiseaux des jardins (Côtes-d'Armor)(nombre moyen d'individus par jardin sur les ordonnées de gauche) et du suivi à la Cotentin (nombre d'individus comptés sur les ordonnées de droite)

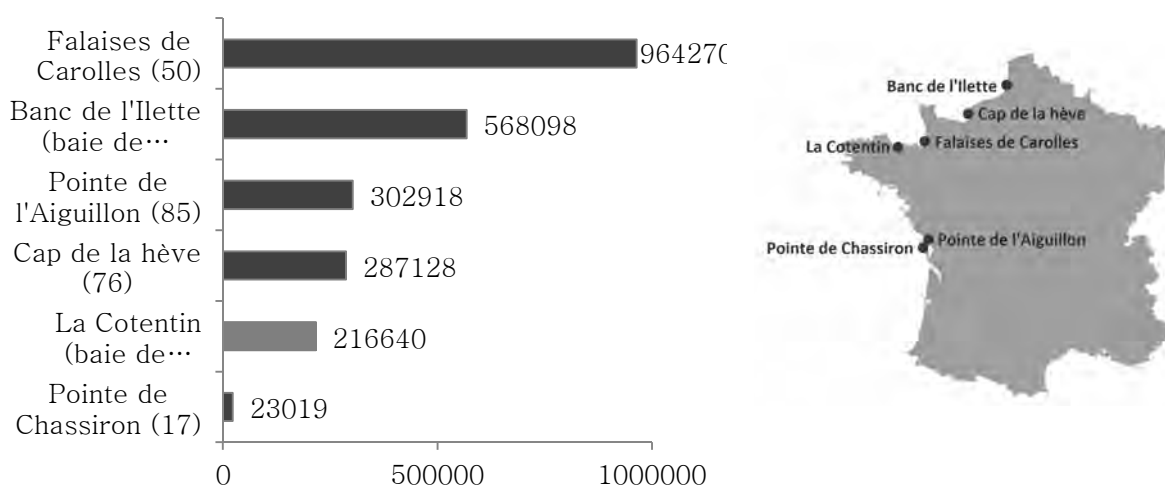


Figure 9 : comparaison des effectifs moyens annuels 2010-2014 de sites de migration sur la façade Manche/Atlantique - source Migraction.net



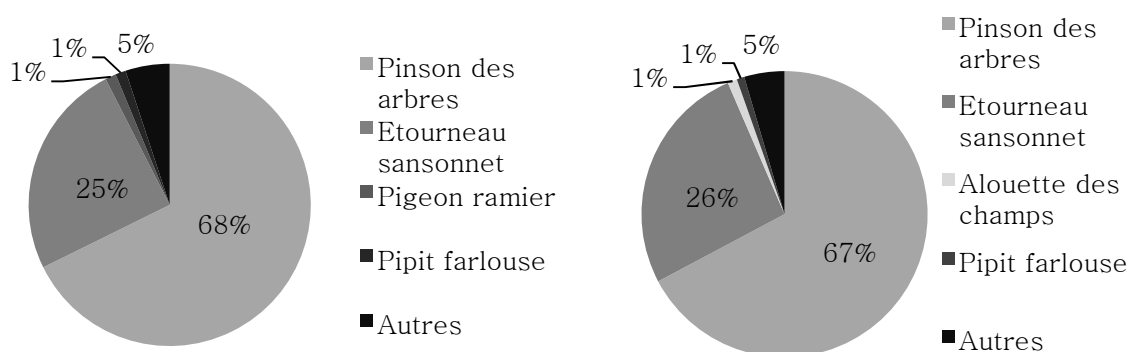


Figure 10 : comparaison des effectifs moyens annuels sur la période 2010-2014 aux falaises de Carolles (à gauche) et à la Cotentin (à droite) - source Migraction.net

Le site historique des falaises de Carolles en Manche comptabilise presque 1 million d'individus en moyenne sur la période 2010-2014. La richesse spécifique y est plus importante que sur le site de la Cotentin lors du passage postnuptial et certaines espèces ne sont parfois pas du tout contactées dans la baie de Saint-Brieuc. Néanmoins, ces deux sites présentent exactement les mêmes proportions de pinsons des arbres (68 % à Carolles et 67 % à la Cotentin) et d'étourneaux sansonnets (25 % et 26 %) (fig. 10). Sur le site costarmoricain, peu de pigeons ramiers *Columba palumbus* sont observés en migration en comparaison avec Carolles, mais des effectifs plus abondants sont observés à l'intérieur du département (Théof & Plestan, 2013). Autre particularité, l'effectif moyen d'alouettes des champs sur 5 ans est pratiquement égal pour les 2 sites (2 347 pour la Cotentin et 2 232 pour Carolles), avec pourtant un effectif

moyen total (964 270 ind. contre 216 640 ind.) et un nombre moyen d'heures de suivi supérieur (215h contre 80h) pour le site de Carolles.

Le camp de migration de la Pointe de l'Aiguillon (Vendée), un site important pour la migration des passereaux sur la façade Atlantique, comptabilise en moyenne 302 918 individus pour 426h de suivi (2010-2014). Le spectre d'espèces y est toutefois différent si on le compare aux sites littoraux de la partie nord de la France. En effet une grosse proportion de linotte mélodieuse (50 589 ind. en moyenne) et chardonneret élégant (46 160 ind. en moyenne) sont comptabilisés chaque année, et sont devenues les espèces emblématiques du site (fig. 11).

À noter toutefois les effectifs d'étourneaux sansonnets n'y sont plus comptés depuis 1999 (problème de rétro-migration avec double comptage).

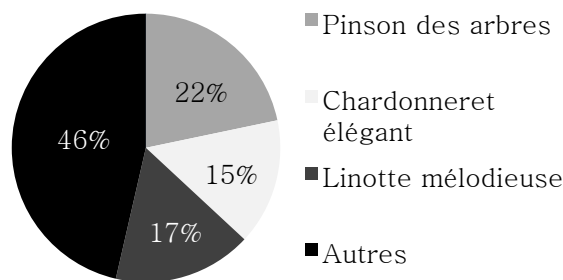


Figure 11 : effectifs moyens annuels sur la période 2010-2014 à la Pointe de l'Aiguillon (85) - source Migration.net

## ÉVOLUTION DEPUIS LES ANNÉES 1990

La comparaison des suivis à moyen terme permet également de suivre l'évolution des populations (tab. 1). Ainsi, en deux décennies, certains migrateurs ont quasiment disparu du site de la Cotentin comme le corbeau freux *Corvus frugilegus*, le bruant jaune *Emberiza citrinella* ou encore le moineau domestique *Passer domesticus* (Garoche & Sohier, 1994).



Photo 1 : le bruant jaune a quasiment déserté la Cotentin en vingt ans (Plomeur – Finistère, juin 2015). T. Quelennec

Le corbeau freux a par exemple presque totalement disparu sur de nombreux sites de suivi de la migration dont la Cotentin, les falaises de Carolles (Beaufils, 2002) et le banc de l'Ilette (Rigaux, 2011). D'autres espèces ont quant à elles nettement progressé comme l'alouette lulu *Lullula arborea* ou le pigeon ramier, constatation également observée aux falaises de Carolles (M. Beaufils, *comm. pers.*). Concernant le choucas des tours *Corvus monedula*, une apparition locale est constatée ces dernières années alors qu'aucun individu migrateur n'avait été contacté dans les années 1990. Néanmoins il semble important de garder à l'esprit que l'étude réalisée au début des années 1990 a porté sur plusieurs sites d'observation dans la baie de Saint-Brieuc et que la pression d'observation était en dessous de la moyenne 2010-2014 (72h en 1991 et 56h en 1992).

Tableau 1. Evolution des effectifs de plusieurs espèces migrant à la Cotentin depuis les années 1990 par ordre de grandeur (\*Garoché & Sohier, 1994)

| espèce                     | 1991-1992*    | 2010-2014     | Evolution « relative »        |
|----------------------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| <i>choucas des tours</i>   | 0             | $\times 10^2$ | Apparition locale de l'espèce |
| <i>alouette lulu</i>       | 1             | $\times 10^2$ | ++                            |
| <i>pigeon ramier</i>       | $\times 10$   | $\times 10^3$ | ++                            |
| <i>alouette des champs</i> | $\times 10^3$ | $\times 10^3$ | Stable                        |
| <i>moineau domestique</i>  | $\times 10$   | 4             | -                             |
| <i>bruant jaune</i>        | $\times 10$   | 5             | -                             |
| <i>corbeau freux</i>       | $10^2$        | 0             | --                            |

## PERSPECTIVES

On sait que bien d'autres sites littoraux, insulaires ou même intérieurs peuvent fournir de spectaculaires passages. Mais seuls un développement et une régularité des suivis permettent d'offrir des chiffres et perspectives d'analyse pertinentes. Ce type de suivi permet d'apprécier (par ordre de grandeur) la tendance générale de certaines populations et de quantifier les phénomènes d'irruption constatés sur le terrain. Un réseau de sites de suivi permet également d'approfondir les connaissances sur le phénomène migratoire (flux, couloirs migratoires...) et éventuellement de fournir des chiffres utilisables dans

une optique de gestion (à l'échelle d'un site ou d'une espèce). Cependant il semble indispensable de pérenniser et améliorer ce réseau en mobilisant des observateurs à la migration des passereaux comme a pu le faire par exemple le Groupe Ornithologique Normand avec leur opération « La migration près de chez vous ». Egalement en vérifiant des sites régionaux potentiels (où un passage est constaté mais non quantifié) et les sites où aucun mouvement migratoire n'est observé. Le cas récent du site du Vougo (commune de Plouguerneau - Finistère), où un essai a été effectué début novembre 2015 montrant des effectifs 3 à 4 fois plus importants qu'à la pointe de Landunvez

(S. Mauvieux, *comm. pers.*). La régularité des suivis à long terme est un élément important qui passe par la pérennisation des suivis actuels (quasiment 100 % bénévoles en France) et la standardisation des suivis avec un protocole précis et reproduit d'année en année. La migration reste un élément clé du cycle biologique des oiseaux mais demeure un parent pauvre de l'ornithologie, notamment en termes de moyens.

## REMERCIEMENTS

Un grand merci à Matthieu Beaufls ayant aidé dans la réalisation de ce travail, et à tous les observateurs bénévoles qui se sont relayés sur le site de la Cotentin.

## BIBLIOGRAPHIE

Beaufls M., 2002. Suivi de la migration post-nuptiale des passereaux aux falaises de Carolles (Manche) de 1985 à 1997 – Comparaison avec d'autres sites à l'Ouest d'une ligne Dunkerque-Bordeaux. *Le Cormoran*, 12-4 : 217-241

Février Y., Théof S., Plestan M. & Hémery F., 2011. Deux années de suivi de la migration postnuptiale sur

le site de la Cotentin (Planguenoual) 2010-2011, *Le Fou*, 85 : 7-22

Garoché J. & Sohier A., 1994. La migration postnuptiale des passereaux sur le littoral des Côtes-d'Armor : mise en évidence d'un couloir de migration sur le littoral oriental de la Baie de Saint-Brieuc. *Ar Vran*, 5-2 : 8-24

Jaffré M., Luczak C., Beaugrand G., De Smet G., Delaloye G., Dubois P.J., Jiguet F. & Urcun J.P., 2013. Les sites de suivi de la migration active en France en 2011 : état des lieux et enjeux de conservation. *Ornithos*, 20-2 : 76-106

Rigaux T., 2011. Le suivi de la migration diurne post-nuptiale de l'avifaune au banc de l'Ilette (baie de Somme) : éléments de bilan sur les dernières décennies (des années 1980 aux années 2000) et tentative d'établissement de tendances évolutives. *Avocette*, 35-2 : 43-58

Théof S. & Plestan M., 2013. Migration postnuptiale en Côtes-d'Armor : nouveautés et synthèse des observations menées en 2012. *Le Fou*, 89 : 15-24

Site internet de Mission Migration : <http://www.migraction.net>

Site internet de Trektellen : <http://www.trektellen.org>

## ANNEXE

Tableau 2 : liste exhaustive des espèces comptées entre 2010 et 2014

| espèce                             | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|
| <i>accenteur mouchet</i>           | 0    | 0    | 0    | 5    | 0    |
| <i>aigrette garzette</i>           | 0    | 0    | 16   | 12   | 0    |
| <i>alouette des champs</i>         | 631  | 3370 | 1721 | 3379 | 2633 |
| <i>alouette lulu</i>               | 97   | 108  | 112  | 132  | 434  |
| <i>alouette sp.</i>                | 25   | 0    | 4    | 0    | 0    |
| <i>balbuzard pêcheur</i>           | 1    | 0    | 0    | 0    | 0    |
| <i>bécasseau sanderling</i>        | 0    | 0    | 15   | 2    | 0    |
| <i>bécassine des marais</i>        | 12   | 10   | 11   | 9    | 7    |
| <i>bec-croisé des sapins</i>       | 41   | 0    | 39   | 342  | 0    |
| <i>bergeronnette de yarrell</i>    | 0    | 0    | 0    | 0    | 4    |
| <i>bergeronnette des ruisseaux</i> | 36   | 105  | 141  | 83   | 35   |
| <i>bergeronnette grise</i>         | 34   | 273  | 266  | 317  | 242  |
| <i>bergeronnette printanière</i>   | 4    | 5    | 20   | 16   | 0    |
| <i>bergeronnette sp.</i>           | 2    | 15   | 7    | 2    | 0    |
| <i>bernache cravant</i>            | 0    | 52   | 21   | 8    | 111  |
| <i>bouvreuil pivoine</i>           | 9    | 2    | 10   | 10   | 6    |
| <i>bruant des neiges</i>           | 0    | 0    | 0    | 0    | 1    |
| <i>bruant des roseaux</i>          | 106  | 331  | 327  | 470  | 542  |
| <i>bruant jaune</i>                | 3    | 11   | 5    | 4    | 4    |
| <i>bruant lapon</i>                | 4    | 3    | 4    | 3    | 3    |
| <i>bruant proyer</i>               | 3    | 4    | 4    | 4    | 6    |
| <i>bruant sp.</i>                  | 0    | 1    | 9    | 3    | 0    |
| <i>bruant zizi</i>                 | 5    | 13   | 18   | 14   | 0    |
| <i>busard des roseaux</i>          | 0    | 1    | 0    | 1    | 0    |
| <i>busard saint-martin</i>         | 1    | 5    | 1    | 1    | 0    |
| <i>buse variable</i>               | 1    | 0    | 0    | 1    | 0    |
| <i>canard colvert</i>              | 0    | 63   | 58   | 12   | 24   |
| <i>canard pilet</i>                | 9    | 0    | 0    | 0    | 0    |
| <i>canard siffleur</i>             | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
| <i>canard souchet</i>              | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
| <i>canard sp.</i>                  | 0    | 0    | 15   | 0    | 0    |
| <i>chardonneret élégant</i>        | 42   | 80   | 196  | 137  | 174  |
| <i>chevalier culblanc</i>          | 0    | 0    | 0    | 1    | 0    |
| <i>choucas des tours</i>           | 20   | 34   | 969  | 47   | 7    |
| <i>corbeau freux</i>               | 0    | 2    | 0    | 0    | 0    |
| <i>corneille noire</i>             | 5    | 0    | 107  | 67   | 11   |
| <i>courlis cendré</i>              | 0    | 3    | 0    | 0    | 0    |
| <i>cygne tuberculé</i>             | 0    | 0    | 0    | 0    | 2    |
| <i>epervier d'europe</i>           | 2    | 8    | 7    | 2    | 0    |

|                               |       |        |       |       |       |
|-------------------------------|-------|--------|-------|-------|-------|
| <i>etourneau sansonnet</i>    | 19803 | 118537 | 62659 | 46179 | 37648 |
| <i>faucon crécerelle</i>      | 1     | 4      | 0     | 2     | 0     |
| <i>faucon émerillon</i>       | 1     | 4      | 3     | 0     | 0     |
| <i>faucon pèlerin</i>         | 1     | 1      | 0     | 2     | 0     |
| <i>fauvette grisette</i>      | 0     | 0      | 1     | 0     | 0     |
| <i>fringille sp.</i>          | 4     | 45     | 16    | 0     | 0     |
| <i>geai des chênes</i>        | 0     | 0      | 690   | 0     | 0     |
| <i>goéland brun</i>           | 0     | 0      | 820   | 342   | 62    |
| <i>grand cormoran</i>         | 0     | 14     | 34    | 28    | 0     |
| <i>grand gravelot</i>         | 1     | 3      | 2     | 17    | 0     |
| <i>grive draine</i>           | 21    | 22     | 31    | 24    | 11    |
| <i>grive litorne</i>          | 0     | 4      | 1     | 18    | 0     |
| <i>grive mauvis</i>           | 115   | 54     | 161   | 180   | 2     |
| <i>grive musicienne</i>       | 48    | 155    | 321   | 90    | 32    |
| <i>grive sp.</i>              | 7     | 630    | 309   | 397   | 0     |
| <i>grosbec casse-noyaux</i>   | 0     | 0      | 0     | 0     | 0     |
| <i>grue cendrée</i>           | 1     | 1      | 0     | 0     | 0     |
| <i>héron cendré</i>           | 1     | 12     | 5     | 23    | 5     |
| <i>héron garde-bœufs</i>      | 0     | 0      | 0     | 0     | 1     |
| <i>hibou des marais</i>       | 0     | 0      | 0     | 0     | 0     |
| <i>hirondelle de fenêtre</i>  | 22    | 1      | 23    | 31    | 3     |
| <i>hirondelle de rivage</i>   | 0     | 1      | 0     | 0     | 1     |
| <i>hirondelle rustique</i>    | 112   | 67     | 613   | 228   | 22    |
| <i>hirondelle sp.</i>         | 0     | 0      | 0     | 5     | 0     |
| <i>limicole sp.</i>           | 0     | 0      | 1     | 0     | 0     |
| <i>linotte mélodieuse</i>     | 201   | 1654   | 925   | 760   | 659   |
| <i>martinet pâle</i>          | 0     | 0      | 0     | 1     | 0     |
| <i>martinet sp.</i>           | 0     | 1      | 0     | 0     | 0     |
| <i>merle à plastron</i>       | 1     | 0      | 0     | 0     | 0     |
| <i>merle noir</i>             | 4     | 2      | 31    | 4     | 2     |
| <i>mésange à longue queue</i> | 11    | 51     | 28    | 0     | 30    |
| <i>mésange bleue</i>          | 102   | 20     | 29    | 0     | 6     |
| <i>mésange charbonnière</i>   | 103   | 26     | 23    | 0     | 27    |
| <i>mésange noire</i>          | 2     | 0      | 128   | 0     | 0     |
| <i>mésange sp.</i>            | 2     | 0      | 75    | 0     | 0     |
| <i>milan royal</i>            | 0     | 1      | 0     | 0     | 0     |
| <i>moineau domestique</i>     | 2     | 8      | 3     | 4     | 3     |
| <i>moineau sp.</i>            | 0     | 0      | 1     | 0     | 0     |
| <i>oie cendrée</i>            | 0     | 11     | 21    | 0     | 0     |
| <i>pic épeiche</i>            | 0     | 9      | 5     | 0     | 2     |
| <i>pic sp.</i>                | 0     | 0      | 1     | 0     | 0     |
| <i>pie bavarde</i>            | 0     | 0      | 0     | 12    | 0     |
| <i>pigeon biset</i>           | 1     | 6      | 10    | 0     | 3     |
| <i>pigeon colombin</i>        | 4     | 7      | 35    | 27    | 20    |



|                                  |        |        |        |        |        |
|----------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <i>pigeon ramier</i>             | 847    | 422    | 2536   | 190    | 641    |
| <i>pigeon sp.</i>                | 0      | 59     | 6      | 22     | 0      |
| <i>pinson des arbres</i>         | 75908  | 203113 | 169249 | 124755 | 155000 |
| <i>pinson du nord</i>            | 3223   | 48     | 2933   | 16     | 29     |
| <i>pipit de richard</i>          | 0      | 0      | 3      | 1      | 0      |
| <i>pipit des arbres</i>          | 0      | 0      | 2      | 3      | 0      |
| <i>pipit farlouse</i>            | 401    | 1311   | 1668   | 3652   | 2155   |
| <i>pipit maritime</i>            | 0      | 0      | 0      | 2      | 0      |
| <i>pipit rousseline</i>          | 0      | 0      | 0      | 1      | 0      |
| <i>pipit sp.</i>                 | 0      | 0      | 16     | 2      | 0      |
| <i>pipit spioncelle</i>          | 0      | 0      | 1      | 1      | 0      |
| <i>pluvier doré</i>              | 2      | 64     | 75     | 168    | 6      |
| <i>pouillot véloce</i>           | 0      | 1      | 4      | 8      | 8      |
| <i>roitelet à triple-bandeau</i> | 0      | 1      | 8      | 1      | 1      |
| <i>roitelet huppé</i>            | 0      | 0      | 0      | 0      | 0      |
| <i>roitelet sp.</i>              | 0      | 0      | 4      | 1      | 0      |
| <i>rougegorge familier</i>       | 0      | 0      | 1      | 0      | 0      |
| <i>rougequeue noir</i>           | 1      | 3      | 0      | 1      | 0      |
| <i>serin cini</i>                | 16     | 40     | 93     | 65     | 224    |
| <i>passereau indéterminé</i>     | 91     | 924    | 429    | 232    | 0      |
| <i>sizerin flammé</i>            | 0      | 0      | 0      | 0      | 0      |
| <i>spatule blanche</i>           | 0      | 0      | 0      | 1      | 0      |
| <i>sterne caugék</i>             | 0      | 0      | 0      | 0      | 32     |
| <i>tadorne de Belon</i>          | 0      | 0      | 0      | 0      | 2      |
| <i>tarier des prés</i>           | 0      | 0      | 1      | 0      | 0      |
| <i>tarin des aulnes</i>          | 4980   | 786    | 3611   | 250    | 2802   |
| <i>tourterelle des bois</i>      | 0      | 0      | 1      | 0      | 0      |
| <i>tourterelle turque</i>        | 12     | 46     | 83     | 8      | 37     |
| <i>traquet motteux</i>           | 0      | 3      | 14     | 9      | 0      |
| <i>vanneau huppé</i>             | 165    | 2302   | 1052   | 577    | 440    |
| <i>verdier d'europe</i>          | 96     | 75     | 136    | 57     | 71     |
| <i>total</i>                     | 107406 | 335048 | 253034 | 183481 | 204233 |

Irène Nègre  
 Michel Plestan  
 Sébastien Théof  
 François Hémery  
 Sandy Garandeau  
 Yann Février  
[contact-geoca@orange.fr](mailto:contact-geoca@orange.fr)

# Découvrez les autres publications de Bretagne Vivante !



*Bretagne Vivante*, la revue trimestrielle pour tout ceux qui nous soutiennent : nos actualités, actions militantes, études naturalistes, etc.

*Penn ar Bed*, la revue naturaliste des passionnés de la nature en Bretagne.



*L'Hermine Vagabonde*, la revue trimestrielle des curieux de la nature. Pour petits et grands, à partir de 8 ans.

Retrouvez toutes les publications de Bretagne Vivante sur le site  
[www.bretagne-vivante.org/Nos-revues](http://www.bretagne-vivante.org/Nos-revues)

# Sommaire

## ACTES DES RENCONTRES D'ORNITHOLOGIE BRETONNE 2015

- Évolution des populations du moineau friquet *Passer montanus* en Bretagne • GARIN Julien p. 2
- Le réseau national bernache : les apports d'un suivi à long terme • DALLOYAU Sébastien p. 10
- Évolution des effectifs nicheurs du grand cormoran *Phalacrocorax carbo* en Bretagne • CADIOU Bernard, BALLOT Jean-Noël, BOURLES David, JACOB Yann, MAHÉO Hélène, MAHÉO Jean-Luc, MOREL Régis, DÉRIAN Gwenaël, FÉVRIER Yann, DENIAU Armel, PROVOST Pascal, BRETILLE Vincent, QUÉNOT François, CABELGUEN Jérôme, FLOTÉ Denis, LARZILLIÈRE Agathe, BUANIC Mikaël, DELISLE Franck & ALLAIN Jérémy p. 23
- Bergeronnettes grises complexe d'identification** • DIRAISON Martin p. 31
- Protégées mais stigmatisées : quelle place pour les espèces indésirées ? • FÉVRIER Yann p. 36
- Cinq années de suivi de la migration postnuptiale des passereaux sur le site de la Cotentin (Planguenoual) 2010-2014 • NÈGRE Irène, PLESTAN Michel, THÉOF Sébastien, HÉMERY François, GARANDEAU Sandy & FÉVRIER Yann p. 48